



Rapports requis 2018-2019

Selon l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Table des matières

Portrait de l'établissement	5
1. États financiers	7
2. État du traitement du personnel de direction 2018-2019	19
3. Rapport sur la performance 2018-2019	35
3.1 La formation	36
Effectif étudiant	36
Dispositions favorisant l'encadrement des étudiantes et des étudiants	37
3.2 La recherche	39
Programmes d'activités de recherche : une recherche de haut calibre ancrée dans le milieu	39
Le développement de la recherche à l'UQAR en 2018-2019	41
3.3 Réalisations en lien avec le milieu	43
3.4 Bilan financier	45
3.5 Redditions de compte	46
Renseignements sur la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel (règle budgétaire 2.1.16)	46
Allocation dans le cadre du Plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.23)	49
Pôles régionaux (Règle budgétaire 3.13)	50
3.6 Grille des indicateurs (y compris le taux de réussite et la durée moyenne des études)	52
4. Rapport sur les perspectives de développement	95
Perspectives de développement pour l'UQAR	96
Synthèse	108
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4	111

Portrait de l'établissement

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a pour mission la formation universitaire, le développement du savoir et le service à la collectivité. Elle se distingue en plaçant les étudiantes et les étudiants ainsi que les collectivités qu'elle dessert au cœur de cette mission. L'UQAR s'affirme aujourd'hui comme un établissement de formation et de recherche de très grande qualité, qui constitue un moteur fort de développement pour les régions, tout en multipliant les ponts avec le reste du monde. Les prix et distinctions obtenus par l'UQAR au fil des années démontrent à la fois son dynamisme et sa maturité en formation et en recherche.

L'UQAR se distingue notamment par le fait qu'elle dessert un territoire très étendu où la population est faiblement densifiée, un territoire comprenant, d'est en ouest, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Haute-Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches. L'Université doit ainsi assumer la formation, la recherche et le service aux collectivités dans un vaste territoire de desserte, et tient de fait des activités de formation et de recherche dans des dizaines de localités.



Vision

Une université accessible et recherchée pour sa contribution exceptionnelle au développement des personnes et des collectivités ainsi que pour son excellence en formation, en recherche et en création.

Les actions de l'UQAR et de sa communauté démontrent et renforcent quotidiennement la pertinence régionale de l'Université. À travers son offre de formation, l'UQAR joue un rôle majeur pour répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre en région, exacerbés par la récente baisse démographique dans l'Est-du-Québec, et pour améliorer une accessibilité aux études souvent plus difficile qu'ailleurs au Québec. L'UQAR est consciente que cette accessibilité aux services universitaires est un enjeu stratégique dans le développement du Québec et dans l'occupation du

territoire. L'UQAR remplit de la sorte un rôle primordial d'attraction et de rétention d'étudiantes et d'étudiants dans les régions qu'elle dessert, contribuant à renforcer l'occupation du territoire québécois et à réduire les effets d'un exode prononcé vers les grands centres.

En recherche, l'UQAR a choisi de développer des axes d'excellence en adéquation avec les régions qu'elle dessert. Cette volonté s'illustre pleinement à la lumière des efforts menés par l'Université pour implanter un réseautage dynamique avec les organismes du milieu. En effet, l'UQAR privilégie les échanges et les partenariats avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, et veut maximiser la valorisation de la recherche et les transferts de connaissances et technologiques. Les exemples où l'UQAR a joué un rôle structurant dans l'implantation d'organisations stratégiques sont nombreux dans des domaines aussi variés que la santé, le génie, la foresterie ou les sciences de la mer.

C'est forte de ses assises régionales que l'UQAR a pu démontrer au fil des années sa capacité à rayonner à l'échelle internationale, à diffuser savoirs et connaissances partout dans le monde, à participer au développement des communautés, petites et grandes, bien en dehors des régions desservies par l'Université. Par l'entremise des personnes qu'elle forme, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, par l'entremise du développement des connaissances et de la large diffusion de ses expertises, par les nombreux partenariats établis avec des dizaines d'institutions d'enseignement et de recherche, l'UQAR porte ses fruits loin au-delà de ses murs.

L'UQAR en quelques chiffres (2018-2019)

6 688 étudiantes et étudiants

(1 226 étudient sur les sites hors campus ou à distance)

153 programmes de formation aux 3 cycles

Plus de 30 M\$ en activités de recherche

Plus de 50 000 diplômes remis depuis la création de l'UQAR



1. États financiers 2018-2019

PAGES 1 À 4 ET ANNEXES 1 À 4 DU SIFU

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Rimouski

Système d'information financière des universités 2018-2019

Madeleine Lévesque _____ *2019/10/24* _____
Responsable des ressources financières Date



2019-10-24 08:17

ACTIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme								
1	Encaisse (001)	s/o	0	0	0	0		15 500 359 \$
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0		\$
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0		\$
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0		\$
5	Subventions à recevoir - Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	8 385 647	---	---	---		8 385 647 \$
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	647 214	---	---	---		647 214 \$
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	745 990	2 138 125	0	0		6 319 681 \$
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0		\$
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	2 640 854	0	0		18 865 003 \$
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	45 893	0	0	0		45 893 \$
11	Stocks (075)	s/o	0	---	0	0		\$
	Total de l'actif court terme		19 659 716	4 778 979	\$	\$		49 763 797
Actif à long terme								
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0		\$
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	1 500	0	0		1 500 \$
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0		\$
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0		\$
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 019 504	0	0	0		1 019 504 \$
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0		\$
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	112 729 810	---	---		112 729 810 \$
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	0	---	---		\$
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	57 011	0	0		57 011 \$
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0		\$
22	TOTAL DE L'ACTIF		26 344 607	117 567 300	\$	\$		163 571 622

PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Passif à court terme								
23	Découvert de banque (201)	0	0	0	0	0	0	\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	0	0	4 294 320	0	0	0	4 294 320
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	14 892	0	294 658	0	0	0	309 550
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	2 982 700	---	---	---	---	---	2 982 700
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	9 460 432	---	---	---	---	---	9 460 432
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	0	0	---	0	0	0	0
29	Comptes créditeurs (215, 220)	1 315 171	1 967 881	2 390 425	0	0	0	5 673 477
30	Produits reportés (260)	458 264	0	---	---	0	0	458 264
31	Appoints reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	0	17 691 835	0	0	0	0	17 691 835
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	0	0	1 111 455	0	0	0	1 111 455
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	18 865 003	0	0	0	0	0	18 865 003
	Total du passif à court terme	33 096 462	19 659 716	8 090 858	0	0	0	60 847 036
Passif à long terme								
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	18 719 000	0	0	0	0	0	18 719 000
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	0	0	1 823 689	0	0	0	1 823 689
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	0	0	17 314 050	0	0	0	17 314 050
37	Appoints reportés (360, 361, 362, 363)	0	0	79 563 167	---	---	---	79 563 167
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	0	0	0	0	0	0	0
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	0	0	1 500	0	0	0	1 500
40	TOTAL DU PASSIF	51 815 462	19 659 716	106 793 263	0	0	0	178 268 441
SOLDES DE FONDS								
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	2 131 883	0	0	0	0	0	2 131 883
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302, FD et AF)	---	---	---	---	---	---	---
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	(27 602 738)	---	---	---	---	---	(27 602 738)
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	---	---	---	0	---	---	---
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	---	---	---	0	---	---	---
46	Invest en immobilisations (304 FF)	---	---	10 774 037	---	---	---	10 774 037
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(25 470 855)	---	10 774 037	---	---	---	(14 696 818)
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	26 344 607	19 659 716	117 567 300	---	---	---	163 571 623

Université du Québec à Rimouski
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Page 2

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	Droits de scolarité (401)	9 644 647	---	---	---	---	---	9 644 647
2	Montants forfaitaires réglés/versés des étudiants étrangers (402)	1 479 277	---	---	---	---	---	1 479 277
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	24 985	---	---	---	---	---	24 985
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	100 021	---	---	---	---	---	100 021
5	Cotisations des étudiants (455)	603 924	---	---	---	---	---	603 924
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et priorisés (450)	1 895 869	---	---	---	---	---	1 895 869
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (460)	---	---	---	---	---	---	---
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	13 748 723	---	---	---	---	---	13 748 723
9	Subventions du Ministère (515)	63 934 358	1 411 090	1 793 175	---	---	---	67 138 623
10	Autres subventions provisionnelles (405, 410, 495)	81 055	10 333 912	51 932	---	---	---	10 466 900
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	1 563 398	4 479 254	422 955	---	---	---	6 465 607
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	227 296	1 027 877	---	---	---	---	1 255 173
13	Contributions du siège social aux constitutantes de l'UQ (520)	---	---	496 899	---	---	---	496 899
14	Amortissement des reports reportés affectés aux immobilisations:							
14	Ministère (630)	---	---	2 974 404	---	---	---	2 974 404
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	447 550	---	---	---	447 550
16	Gouvernement du Canada (635)	---	---	2 172 393	---	---	---	2 172 393
17	Autres (639)	---	---	257 072	---	---	---	257 072
18	TOTAL DES SUBVENTIONS	65 809 107	17 243 124	8 616 981	---	---	---	91 669 212
19	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	---	---	---	---
20	Intérêts sur les avances infundées (440)	140 432	---	---	---	---	---	140 432
21	Produit provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	---	---	---	---
22	Produit provenant d'une fondation (446)	87 947	---	---	---	---	---	87 947
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	68 065	1 812 345	115 689	---	---	---	1 996 099
24	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	---	---	---
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	---	---	---	---	---	---	---
26	Récupération des soldes indrestés (465)	1 221 558	---	---	---	---	---	1 221 558
27	Ventes externes (460)	1 853 268	295 500	---	---	---	---	2 148 768
28	Autres produits (466, 470)	---	---	---	---	---	---	---
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	3 371 271	2 830 299	145 637	---	---	---	6 347 207
30	TOTAL DES PRODUITS	82 926 100	20 063 433	8 792 618	---	---	---	111 782 151

Université du Québec à Rimouski
Etat des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Masses salariales								
1	Direction							1
2	Gérance	3 397 175	0					2
3	Enseignants-chercheurs	22 813 420	947 847					3
4	Chargés de cours	10 564 485	247 947					4
5	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 935 034	1 719 596					5
6	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 556 105	659 940					6
7	Personnel professionnel non enseignant	6 690 055	2 014 615					7
8	Personnel de soutien technique	3 501 467	455 978					8
9	Personnel de soutien de bureau	1 624 645	227 241					9
10	Personnel de nettoiement et d'entretien	12 039 393	1 361 651					10
11	Personnel de soutien de bureau	67 847 863	7 634 815					11
12	Avantages sociaux (700)							12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	67 847 863	7 634 815					75 482 678
14	Avantages sociaux futurs (704)	670 186						14
15	Versés de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux non utilisés (701, 702, 703)	58 344	0					15
16	Frais pour congés sabbatiques et études (705)	0	696 896					16
17	Stratégies pédagogiques (706) (710, 715, 720)	196 934	11 389					17
18	Formation et perfectionnement (710)	1 632 126	1 329 108					18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	503 302	3 085 892					19
20	Bourses (735)	933 839	2 371 659					20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	1 512 756	825 538					21
22	Fournitures et matériel (745)	1 098 856	0					22
23	Côtés des marchandises vendues (755)	3 682 049	1 070 180					23
24	Frais de voyage (760, 765, 770, 775, 780, 795, 800, 805)	768 232	20 710					24
25	Volants et périodiques (750)	2 120 435	1 182 597					25
26	Charges relatives aux loyers et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	701 662	453 100					26
27	Location de bus et de véhicules (840, 845)	115 226	160 000					27
28	Location de matériel (830)		121 538					28
29	Transfert de crédit indirect (865)							29
30	Pertes sur le coût indirect (865)							30
31	Biens sur le coût indirect (892)							31
32	Biens de valeur de capital (893)							32
33	Biens de valeur de capital (893)	59 182	897 357					33
34	Intérêts, escomptes et charges d'intérêts (830, 831, 832, 833)							34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (855)							35
36	Amortissement des immobilisations (865)							36
37	Amortissement des autres éléments de l'actif (891)							37
38	Autres charges (860, 870)	240 966						38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	13 305 137	12 428 618					25 733 755
40	Ventes interest (878)	(413 096)						40
41	Gains et pertes latentes (879)							41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	12 892 041	12 428 618					25 319 659
43	Éléments extraordinaires (880)							43
44	TOTAL DES CHARGES	80 739 905	20 063 433	9 576 322	-	-	-	110 379 660
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES								
45		2 186 196	-	(813 704)	-	-	-	1 372 491

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (figure 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec à Rimouski
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Page 4

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(24 815 225)	0	8 928 507	0	0	0	(15 886 718)
2	Redressement des années précédentes	0	0	0	0	0	0	\$
3	Solde de fonds redressé	(24 815 225)	0	8 928 507	\$	\$	\$	(15 886 718)
4	Produits de l'année	82 926 100	20 063 433	8 762 618	0	0	0	111 752 151
5	Charges de l'année	80 739 905	20 063 433	9 576 322	0	0	0	110 379 660
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 186 196	-	(813 704)	\$	\$	\$	1 372 491
7	Rééval., autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	(244 000)	-	-	-	-	-	(244 000)
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o	-	-	-	-	-	\$
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o	-	61 408	-	-	-	61 408
10	Virements d'autres soldes de fonds	0	0	2 597 826	0	0	0	2 597 826
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	2 597 826	0	0	0	0	0	2 597 826
12	Sous-total	(655 630)	0	1 845 530	\$	\$	\$	1 189 899
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(25 470 855)	- \$	10 774 037	- \$	- \$	- \$	(14 696 819)

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	9 644 647	---	---	---	---	0	---	---	---	9 644 647
2	---	---	---	1 479 277	---	---	---	---	---	1 479 277
3	---	---	---	24 985	---	---	---	---	---	24 985
4	---	---	---	100 021	---	---	---	---	---	100 021
5	---	---	---	---	---	---	603 924	---	---	603 924
6	9 504	---	7 214	1 787 000	---	---	---	92 151	---	1 895 869
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	9 654 151	---	7 214	3 391 283	---	---	603 924	92 151	---	13 748 723
9	---	---	---	63 908 866	---	---	25 392	---	---	63 934 358
10	0	13 845	0	0	24 850	18 000	24 360	0	---	81 035
11	277 800	1 440	0	1 284 138	0	0	0	0	---	1 563 398
12	0	94 333	0	127 650	0	5 000	312	0	---	227 296
13	277 800	109 618	---	65 320 774	24 850	23 000	50 064	---	---	65 806 107
14	---	---	---	140 432	---	0	0	0	---	140 432
15	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
16	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
17	0	4 000	5 912	14 000	0	19 235	46 800	0	---	87 947
18	35 022	16 163	0	0	0	12 480	4 400	0	---	68 065
19	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
20	0	0	0	1 221 538	0	0	0	0	---	1 221 538
21	156 798	192 516	111 783	184 938	42 103	270 914	299 960	594 236	---	1 853 268
22	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
23	191 820	212 679	115 695	1 561 948	42 103	302 629	351 160	594 236	---	3 371 271
24	10 123 771	322 298	122 909	70 273 006	66 953	325 629	1 005 148	686 386	---	82 926 100

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masse salariales									
2	Direction	1 114 282	0	216 416	1 651 698	286 513	104 387	23 879	0	3 397 175
3	Ôtranoce	22 813 420	0	0	0	0	0	0	0	\$ 1
4	Enseignants-chercheurs	10 555 979	0	443	0	0	0	0	0	22 813 420
5	Chargés de cours	1 680 503	202 472	39 780	39	0	0	0	0	10 564 485
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	35 484	102 604	0	0	12 239	0	0	0	1 935 034
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	2 413 568	227 669	1 224 141	2 051 711	7 098	10 762	0	157	156 105
8	Personnel professionnel non enseignant	815 518	13 104	1 581 341	660 178	72 180	59 296	641 489	0	6 690 055
9	Personnel de soutien technique	2 715 341	1 299	468 905	1 384 591	138 500	290 469	0	1 356	3 501 467
10	Personnel de soutien de bureau	8 727 680	121 805	22 251	1 441 634	126 773	346 470	69 383	0	5 126 685
11	Personnel de ndër et corrier	50 892 027	668 953	4 392 013	7 197 949	1 518 808	54 221	54 221	0	1 624 045
12	Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	---	---	---	---	---	---	---	---	12 039 393
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	50 892 027	668 953	4 392 013	7 197 949	2 651 463	1 732 491	185 282	\$	67 847 863
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	670 186	670 186
15	Variation de la provision biens supplémentaires, multibénéficiaires, comptes sociaux et autres avantages	22 193	0	10 241	16 545	5 733	3 633	0	0	58 345
16	Frais pour congés sabbatiques et déjeunés (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 16
17	Stipendaires Poudjéroux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 17
18	Formation et perfectionnement (710)	70 168	8 844	685	114 823	0	1 750	0	0	196 894
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	874 546	489 590	5 595	176 215	1 457	56 899	0	0	1 632 126
20	Bouras (735)	326 245	116 988	0	1 625	0	58 445	0	0	503 302
21	Subventions, cessions et transferts (740, 871, 872)	357 865	82 545	700	300 325	95 214	83 554	0	0	933 859
22	Fournitures et matériel (745)	465 222	178 091	271 829	183 381	278 676	45 978	77 425	0	1 512 756
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	3 651	0	0	0	0	0	1 512 756
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	646 870	165 937	365 930	745 432	1 470 213	68 420	106 185	0	109 836
25	Volume et périodiques (750)	16 796	44 400	2 027 774	2 884	199	149 375	69 162	0	3 082 050
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	70 557	183 592	209 538	125	1 394 022	83	58	0	768 232
27	Locations de bureaux et de bâtiments (840, 845)	194 312	1 627	492 764	10 103	510	10 123	252 386	0	2 120 435
28	Location-exploitation (830)	5 529	6 760	89	35 535	6 212	7 145	50 963	0	701 662
29	Pertes sur vente de placement (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	115 326
30	Biens sous le seul de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 29
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 30
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	59 182	0	0	0	0	59 182
33	Intérêts relatifs aux avances interfinancières (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	240 966	0	0	0	0	240 966
35	Total des charges autres	3 050 313	1 278 373	1 571 032	1 887 152	2 060 510	3 402 250	556 122	670 186	13 305 137
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 36
37	Ventes intérieures (878)	0	0	0	0	0	0	(413 096)	0	(413 096)
38	Gains et pertes locatifs (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38
39	Total avant éléments extraordinaires	53 942 340	1 947 326	5 963 045	9 085 101	6 396 663	2 072 741	328 308	670 186	80 739 905
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40
41	TOTAL DES CHARGES	53 942 340	1 947 326	5 963 045	9 085 101	6 396 663	2 072 741	328 308	670 186	80 739 905

Université du Québec à Rimouski
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	0	803 014	0	0	0	0	698 076	0	0	1 411 090
2	0	10 333 912	0	0	0	0	0	0	0	10 333 912
3	0	4 470 254	0	0	0	0	0	0	0	4 470 254
4	0	1 027 877	0	0	0	0	0	0	0	1 027 877
5	\$	16 635 058	\$	\$	\$	\$	698 076	\$	\$	17 243 134
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	712 454	0	0	0	0	0	0	0	712 454
10	0	1 812 345	0	0	0	0	0	0	0	1 812 345
11	0	295 500	0	0	0	0	0	0	0	295 500
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	\$	2 820 299	\$	\$	\$	\$	698 076	\$	\$	2 820 299
15	\$	19 455 357	\$	\$	\$	\$	698 076	\$	\$	20 063 433

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2019

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Masses salariales									
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 3
4	Enseignants-chercheurs	0	917 847	0	0	0	0	0	0	917 847
5	Chargés de cours	0	247 947	0	0	0	0	0	0	247 947
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	1 690 301	0	0	0	29 294	0	0	1 719 596
7	Personnel technique à l'enseignement et à la recherche	0	659 940	0	0	0	0	0	0	659 940
8	Personnel professionnel non enseignant	0	1 795 700	0	0	0	218 826	0	0	2 014 515
9	Personnel de soutien technique	0	455 978	0	0	0	0	0	0	455 978
10	Personnel de soutien de bureau	0	127 281	0	0	0	99 960	0	0	227 241
11	Personnel de médier et coopteur	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 11
12	Avantages sociaux (700) - Complément Famex 14	0	1 291 304	0	0	0	70 348	0	0	1 361 651
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$ 7 210 387	\$	\$	\$	\$	\$ -118 428	\$	\$	7 634 815
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 14
15	Frais pour congés sabbatiques et départs (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 15
16	Stipendiaires postdoctoraux (706)	0	696 896	0	0	0	0	0	0	696 896
17	Formation et perfectionnement (710)	0	11 389	0	0	0	0	0	0	11 389
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	1 328 238	0	0	0	850	0	0	1 329 108
19	Bourses (735)	0	2 932 142	0	0	0	153 750	0	0	3 085 892
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	2 367 601	0	0	0	4 058	0	0	2 371 659
21	Fournitures et matériel (745)	0	823 589	0	0	0	1 939	0	0	825 528
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	1 041 205	0	0	0	28 975	0	0	1 070 180
24	Charges et péroratoires (750)	0	20 633	0	0	0	77	0	0	20 710
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	1 182 597	0	0	0	0	0	0	1 182 597
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 843)	0	453 100	0	0	0	0	0	0	453 100
27	Location exploitation (830)	0	160 006	0	0	0	0	0	0	160 006
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	1 221 538	0	0	0	0	0	0	1 221 538
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 29
30	Biens sous le seul de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 34
35	Total des charges autres	\$ 12 238 970	\$	\$	\$	\$	\$ 189 648	\$	\$	12 428 618
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 37
38	Gains et pertes latentes (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38
39	Total avant éléments extraordinaires	\$ 12 238 970	\$	\$	\$	\$	\$ 189 648	\$	\$	12 428 618
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40
41	TOTAL DES CHARGES	\$ 19 455 357	\$	\$	\$	\$	\$ 608 076	\$	\$	20 063 433



2. État du traitement du personnel de direction 2018-2019

Université du Québec à Rimouski

Nom de l'établissement: UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (9780004)

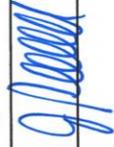
FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DATE : 20/07/2019

ADMINISTRATEUR : 

ADMINISTRATEUR : 

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux
Juillet 2019

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

		Valeur des composantes du traitement imposable (en \$)					
Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ exercée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
OUELLET, Jean-Pierre	Recteur	199 133 \$	3 529 \$			12,0	
DESCHÈNES, François	Vice-recteur à la formation et à la recherche	168 164 \$	572 \$			12,0	
DESBIEENS, Benoît	Vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration	152 500 \$	2 324 \$			8,1	
VIEL, Marjolaine	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration	168 164 \$	1 194 \$	168 164 \$		4,0	
LAFLAMME, Lucie	Vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification	168 164 \$	3 731 \$			12,0	
OUELLET, David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	122 075 \$	3 391 \$			12,0	
HORTH, Philippe	Adjoint au v.r. formation et recherche - Campus de Lévis	151 346 \$	2 279 \$			12,0	
BUONO, Pietro-Luciano	Doyen de la recherche	151 346 \$	3 227 \$			12,0	
GAGNON, Jonathan	Doyenne des études par intérim	137 500 \$	854 \$			3,8	
BOISJOLY, Johanne	Doyenne des études par intérim	112 840 \$	703 \$				36,00%
DESCHENAU, Frédéric	Doyen des études	151 346 \$	387 \$			1,3	
BOISJOLY, Johanne	Doyenne aux affaires départementales par intérim	112 840 \$	401 \$				25,30%
HARVEY, Léon	Doyen aux affaires départementales	151 346 \$	1 989 \$	151 346 \$		8,0	
PLOURDE, Ariane	Directrice de l'Institut des sciences de la mer	151 346 \$	8 956 \$			12,0	

(1) La valeur pécuniaire de l'indemnité de départ exercée. Toutefois, la valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2018-2019 apparaît en note complémentaire.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATEGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	56.56	Le plus élevé	145 554 \$	23 459 \$
		Moyenne	118 039 \$	3 358 \$
		Le moins élevé	81 420 \$	39 \$
Personnel de direction des services (Note 1)	10.00	Le plus élevé	134 822 \$	3 459 \$
		Moyenne	124 946 \$	2 192 \$
		Le moins élevé	105 538 \$	358 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	2.00	Le plus élevé	99 512 \$	1 889 \$
		Moyenne	89 745 \$	1 080 \$
		Le moins élevé	79 560 \$	270 \$

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

ÉTAT DU TRAITEMENT 2018-2019
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

TABLEAU 3 : VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1 ^{re} partie : Personnel de direction supérieure		Allocations et frais remboursés		
Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$	Valeur en \$
OUELLET, Jean-Pierre	Recteur	12.0	7 633 \$	
DESCHÈNES, François	Vice-recteur à la formation et à la recherche	12.0	8 851 \$	
DESBIEENS, Benoît	Vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration	8.1	1 458 \$	
VIEL, Marjolaine	Vice-rectrice aux ressources humaines et à l'administration	4.0	985 \$	
LAFLAMME, Lucie	Vice-rectrice au campus de Lévis et à la planification	12.0	8 252 \$	
OUELLET, David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	12.0	6 296 \$	
HORTH, Philippe	Adjoint au v.r. formation et recherche - Campus de Lévis	12.0	5 363 \$	
BUONO, Pietro-Luciano	Doyen de la recherche	12.0	17 469 \$	
GAGNON, Jonathan	Doyen des études par intérim	3.8	637 \$	
BOISJOLY, Johanne	Doyenne des études par intérim	36.0%	0 \$	
DESCHENAUX, Frédéric	Doyen des études	1.3	626 \$	
BOISJOLY, Johanne	Doyenne aux affaires départementales par intérim	25.3%	0 \$	
HARVEY, Léon	Doyen aux affaires départementales	8.0	2 418 \$	
PLOURDE, Ariane	Directrice de l'Institut des sciences de la mer	12.0	14 814 \$	
2 ^e partie: Autres catégories de personnel de direction		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$	
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)		Le plus élevé	19 524 \$	
		Moyenne *	7 553 \$	
		Le moins élevé	126 \$	
		Le plus élevé	21 084 \$	
Personnel de direction des services		Moyenne *	6 440 \$	
		Le moins élevé	672 \$	
		Le plus élevé	2 231 \$	
Personnel de gérance des emplois de soutien		Moyenne *	2 231 \$	
		Le moins élevé	0 \$	

(*) S'applique aux personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations; ne s'applique pas autrement.
(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

NOTE COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LES DROITS D'INDEMNITÉ DE DÉPART

MM. Jean-Pierre Ouellet (199 133 \$) et François Deschênes (168 164 \$) détiennent un droit d'indemnité de départ non exercé d'une année de salaire.

NOTE COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT L'INDEMNITÉ DE TRANSITION

M. Frédéric Deschenaux a bénéficié à la fin de son mandat à titre de doyen des études d'un congé de perfectionnement pour une période d'un an (151 928 \$) à compter du 11 juin 2018 financé à 60% par le programme de mobilité des cadres de l'Université du Québec.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université du Québec à Rimouski,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'État du traitement 2018-2019 (informations financières) de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (Université) requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2019. Cet état a été préparé par la direction selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi).

À notre avis, les informations financières ci-jointes donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des données financières couvrant l'ensemble des composantes de l'État du traitement de l'Université du Québec à Rimouski assujetties à l'impôt, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2019.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des informations financières au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les informations financières ont été préparées afin de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère). En conséquence, il est possible que les informations financières ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de l'Université et au Ministère et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ni utilisé par d'autres parties que les administrateurs de l'Université et au Ministère. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des informations financières

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des informations financières conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières prises dans leur ensemble sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières prennent en se fondant sur celles-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les informations financières des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette s.e.n.c.r.l.

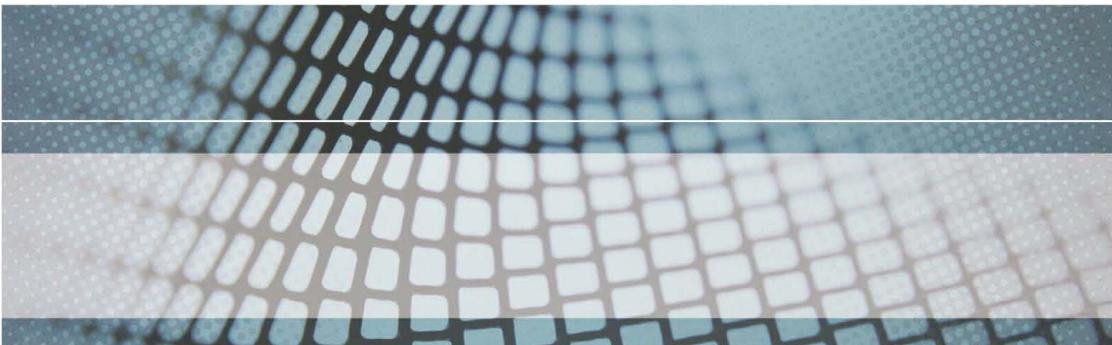
Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Rimouski, Québec

Le 24 septembre 2019

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119023



Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Païement des coûts	6
11	Dispositions finales	6
	Appendice 1	7
	Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec	7
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.
- Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.
- 3.5** Le cadre supérieur ayant acquis sa sécurité d'emploi, en vertu du paragraphe 3.2, qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.
- Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université pendant son mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure.
- Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.
- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.
- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.
- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.
- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.
- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

8.1 À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

8.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

8.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

8.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

8.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

8.7 Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

8.8 Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

11.4 Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1^{er} mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

11.5 Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



3. Rapport sur la performance 2018-2019

Université du Québec à Rimouski

3.1 La formation

Effectif étudiant

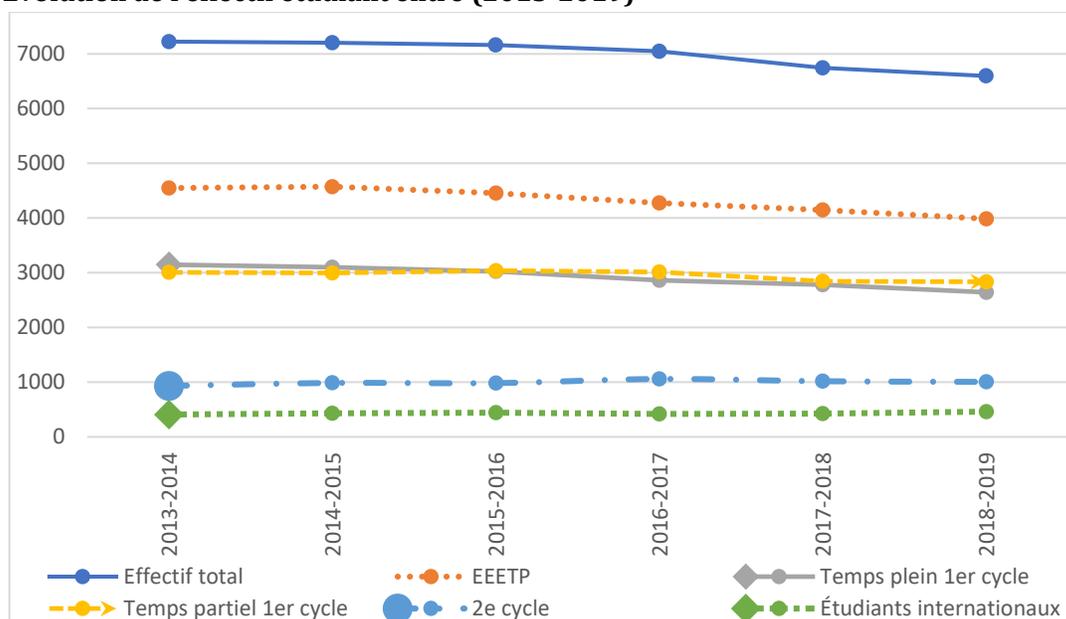
À l'automne 2018, l'effectif étudiant total s'élevait à 6 597, en baisse de 2,2 % par rapport à l'automne 2017. Les étudiantes et les étudiants de 1^{er} cycle représentaient 83,0 % de cet effectif (5 478 inscrits), dont 2 643 à temps plein et 2 835 à temps partiel. Pour leur part, les étudiantes et les étudiants de 2^e et 3^e cycles formaient respectivement 15,3 % et 1,7 % de l'effectif total. Enfin, l'effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) s'élevait à 3 986 à l'automne 2018, en baisse de 3,8 % par rapport à l'année précédente.

Ces résultats confirment une tendance observée depuis cinq ans et qui s'est traduite par une baisse marquée de l'effectif étudiant. Entre l'automne 2013 et l'automne 2018, l'EEETP est ainsi passé de 4 547 à 3 986, ce qui représente une chute importante de 12,3 %. Cette diminution suit une courbe régulière année après année, comme le montre le tableau ci-dessous.

Au cours des cinq dernières années, seuls deux groupes ont connu une hausse de leurs effectifs, à savoir les étudiantes et les étudiants de 2^e cycle (+ 7,9 %) et ceux issus de l'international (+ 13,0 %). Malgré ces résultats encourageants, la situation générale demeure préoccupante, puisque les étudiantes et les étudiants de 1^{er} cycle, qui forment la majorité de l'effectif (83,0% en 2018-19), continuent de décroître. Entre l'automne 2013 et l'automne 2018, le nombre d'inscriptions à temps plein, au premier cycle, a ainsi diminué de 16 % tandis que le nombre d'inscriptions à temps partiel a connu une baisse de 5,8 %. Fait à noter : à l'automne 2015, le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps partiel au 1^{er} cycle a surpassé le nombre d'inscriptions à temps plein.

La baisse fait écho à la décroissance démographique observée dans l'Est-du-Québec et qui sera abordée plus en détail dans la section « Perspectives de développement ».

Évolution de l'effectif étudiant entre (2013-2019)



Dispositions favorisant l'encadrement des étudiantes et des étudiants

Afin de favoriser la réussite des études, l'UQAR a mis en place au fil des années de nombreux services et mesures visant à favoriser la réussite des études, à améliorer l'encadrement des étudiantes et des étudiants, à assurer leur intégration à la communauté de l'UQAR, mais aussi à obtenir une compréhension fine et personnalisée de leurs besoins. Ces services sont principalement coordonnés par le Centre d'aide à la réussite et par les Services aux étudiants, tous deux présents à la fois sur le campus de Rimouski et sur celui de Lévis.

À travers les **Services aux étudiants**, l'UQAR veille à un accompagnement personnalisé afin que tous puissent atteindre leurs buts et leurs ambitions scolaires, sociales et professionnelles. Ces services comprennent : l'aide financière aux études, le placement et l'orientation, l'aide pour les besoins particuliers à l'attention des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, le support psychologique, et l'animation de la vie communautaire de l'UQAR. Plus concrètement, les étudiants peuvent par exemple bénéficier de mesures adaptées pour la passation d'examens, par exemple l'accès à des salles spécialement aménagées et qui leur sont réservées à l'étage de la bibliothèque. Près de 500 étudiantes et étudiants de l'UQAR, soit 7 % de l'effectif étudiant, ont bénéficié de services en support à différents types de limitation fonctionnelle (une déficience motrice, un trouble déficitaire de l'attention, un trouble de santé mentale, etc.).

Les **Services aux étudiants** de l'UQAR assurent également un encadrement pour les étudiantes et les étudiants qui ont besoin de faire appel à des professionnels des services sociaux (psychologues, intervenants sociaux, médecins). Les interventions touchent principalement des problématiques reliées à la gestion des émotions et du stress, aux difficultés d'adaptation, aux troubles anxieux, aux difficultés relationnelles (isolement, famille, couple, etc.). Un service d'aide psychologique est disponible à l'interne, ce qui permet l'évaluation rapide de différentes conditions affectant les études, mais les interventions impliquent souvent des services externes spécialisés.

Le **Centre d'aide à la réussite** (CAR) offre les meilleures chances de succès dans les études en favorisant l'intégration à la communauté universitaire de l'UQAR autant que la progression dans les différents programmes d'études. Les services du CAR portent par exemple sur l'initiation au travail universitaire (méthodes de travail, gestion du temps, intégrité intellectuelle), la sensibilisation au plagiat, le perfectionnement en français, mathématiques et méthodologie, ou encore la maîtrise des outils bureautiques (logiciels de traitement de texte, base de données, etc.). Cette aide, dispensée autant en ateliers, en ligne qu'en rencontres individuelles, est personnalisée au mieux possible.

L'UQAR s'est par ailleurs activement engagée dans l'initiative **Prospère** (PROfil de Succès PERSONNEL des Études) du réseau de l'Université du Québec. En établissant notamment un profil personnalisé basé sur 17 indicateurs essentiels à la réussite dans les études, Prospère offre une compréhension fine du profil des individus et leur permet de cerner ce qui constituera leurs forces et leurs faiblesses dans leur parcours. En complément, le profil Prospère est accompagné d'une liste de ressources associées à chacun des indicateurs afin d'informer les étudiantes et les étudiants sur les personnes ou les services qui offrent du support ou de l'information.

Plusieurs autres initiatives d'encadrement des études méritent d'être soulignées :

- L'UQAR a mis en place, sur ses deux campus, des **guichets étudiants** qui facilitent l'émission des documents relatifs aux études (attestations, relevé de notes, carte étudiante, etc.). Ces guichets servent en parallèle de service de première ligne capable d'aiguiller les étudiantes et les étudiants vers les différents services offerts par l'Université.

- L'UQAR soutient ses étudiantes et étudiants dans leur insertion professionnelle au travers le **Service emploi stage**, qui offre un service d'orientation professionnelle (ateliers d'aide à la recherche d'emploi, rencontres individuelles). Un nouveau site internet vient d'être mis en ligne pour supporter ce service. Chaque année, l'Université collabore avec des partenaires locaux dans l'organisation de journées carrières.

- Entrepreneuriat UQAR** offre sur les deux campus un soutien logistique et financier pour le démarrage d'entreprises ou de services par les étudiantes et les étudiants (aussi par les nouvelles et nouveaux diplômés). Plus de 20 entreprises étudiantes ont été démarrées dans les 4 dernières années seulement. Entrepreneuriat UQAR anime plus largement toute une série d'activités visant le développement de la culture entrepreneuriale.

- Souhaitant le meilleur développement des personnes et de la communauté, l'UQAR encourage les initiatives étudiantes, qu'elles soient communautaires, sociales, culturelles, entrepreneuriales ou sportives. Différents **fonds de soutien ont été développés pour appuyer ces projets étudiants** (événements culturels et communautaires, compétitions, colloques étudiants). Annuellement, plus d'une centaine de projets étudiants reçoivent un soutien totalisant plus de 200 000\$.

- Sur chaque campus, les Services aux étudiants offrent une panoplie de services favorisant **l'accueil et l'accompagnement des étudiantes et étudiants étrangers**, ce qui permet de faciliter l'adaptation sociale et l'intégration à la communauté universitaire, et ultimement la réussite. Les Services aux étudiants ont ainsi mis sur pied deux initiatives à souligner : un programme de jumelage, qui réunit des étudiants nouvellement arrivés à des étudiants établis sur le campus depuis au moins deux trimestres; une formation en ligne qui aide les étudiantes et étudiants étrangers à préparer leur séjour à l'UQAR.

- L'UQAR améliore aussi en continu la qualité de l'enseignement grâce aux **évaluations de cours par les étudiants**. L'Université s'assure de maintenir la pertinence de ces évaluations en veillant à augmenter le plus possible le taux de réponse et en facilitant l'appropriation par les responsables de cours des commentaires reçus.

- Branchée sur son milieu, l'UQAR offre plus largement un cadre d'études aux caractéristiques distinctives : des **salles de classe à échelle humaine**, une **formation axée sur la pratique**, un **accès facile aux expertises**, des **opportunités de découvrir le territoire québécois**, des formations qui ont une **résonance dans le milieu**.

3.2 La recherche

Programmes d'activités de recherche : une recherche de haut calibre ancrée dans le milieu

Riche de la grande diversité de ses expertises de calibre international, l'UQAR se démarque parmi les universités les plus dynamiques en recherche au Canada. Elle se distingue tout spécialement par le solide arrimage entre ses orientations de recherche et les caractéristiques de son territoire. Ses axes d'excellence, en sciences de la mer, en développement régional et en nordicité, reflètent on ne peut mieux cette réalité distinctive. De même, les recherches menées en génie, en éducation, en littérature, en patrimoine, en sciences de la gestion et en sciences de la santé, toutes en plein essor dans les dernières années, sont solidement inscrites dans la culture, les besoins et les spécificités des régions desservies par l'UQAR. C'est forte de cet ancrage que l'UQAR démontre continuellement – et ce depuis longtemps – toute sa pertinence et sa capacité à s'inscrire pleinement dans le dialogue scientifique à l'échelle internationale.

En parallèle, l'UQAR est au cœur de nombreux partenariats de recherche, de transfert de connaissances vers le milieu industriel et de développement d'innovations de pointe. L'Université disposant d'infrastructures de recherche de haut niveau, elle appuie concrètement ces partenariats et transferts grâce à son Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR), qui facilite grandement l'accès à ces équipements pour ses différents partenaires du milieu. Également très active en matière d'innovation sociale, l'UQAR œuvre au développement de meilleures pratiques de gestion du territoire, des organisations et des milieux sociaux et communautaires.

La recherche à l'UQAR a par ailleurs su développer des réflexes interdisciplinaires qui assurent une compréhension tout à la fois fine et globale des enjeux. Les travaux actuellement développés dans nos murs sur l'érosion côtière, pour ne prendre que cet exemple, associent ainsi la géographie, le génie, l'océanographie, la biologie et la sociologie afin de comprendre comment des phénomènes complexes comme les changements climatiques affectent la pêche autant que les infrastructures routières, les économies locales et la santé psychologique des communautés.

Trois axes d'excellence

L'UQAR a développé trois axes d'excellence en recherche depuis sa création : les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité, trois secteurs au cœur de la vitalité des milieux desservis par l'Université. Ces trois axes reposent, chacun, sur un important contingent de chercheuses et de chercheurs.

Sciences de la mer

L'UQAR a établi, dès ses tout débuts, la compréhension des environnements maritimes comme une priorité de recherche. L'Université s'est dotée au fil du temps d'une capacité de recherche majeure dans le domaine des sciences de la mer, regroupant aujourd'hui une remarquable concentration de chercheuses et de chercheurs qui couvrent un large éventail d'enjeux majeurs, qu'il s'agisse de gestion des ressources maritimes, de transport maritime, de changements climatiques, de valorisation des bioressources, d'érosion des berges. L'UQAR possède même son propre navire de recherche océanographique, le Coriolis II. L'Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER) est aujourd'hui un chef de file international dans le domaine de l'océanographie.

Nordicité

L'UQAR est un acteur incontournable de la recherche en nordicité, c'est-à-dire l'étude du Grand Nord et des basses latitudes froides. Cet axe de recherche regroupe un important contingent de chercheuses et de chercheurs qui s'intéressent aux environnements nordiques dans une perspective interdisciplinaire. Cette approche favorise une issue positive aux enjeux auxquels fait face le Nord, dans un milieu qui connaît des changements environnementaux accélérés et qui se caractérise par un développement socioéconomique constamment en mouvement. Les perspectives de recherche concernent autant les aspects biologique, chimique et géographique que les incidences sociales et sanitaires des réalités propres à la nordicité.

Développement régional

Les questions liées à l'occupation dynamique du territoire, à l'exploitation des ressources naturelles et au développement durable sont au cœur des activités de recherche des chercheuses et des chercheurs en développement régional, qui visent notamment à mieux saisir les enjeux et les problèmes auxquels les régions font face en raison des mutations économiques et sociétales contemporaines. Leurs expertises et leurs recherches permettent l'élaboration d'outils d'aide au développement et d'instruments de planification et d'aménagement. Les chercheuses et chercheurs en développement régional de l'UQAR assurent ainsi un soutien précieux aux décideurs et participent couramment au développement des politiques publiques de développement régional.

Autres secteurs de recherche

En plus de ses trois axes d'excellence, l'UQAR s'illustre de plus en plus en recherche dans d'autres domaines, dont les lettres et humanités, l'éducation, les sciences de la santé, les sciences de la gestion et le génie. La capacité de l'Université à établir des partenariats de recherche permet à ces domaines de contribuer mieux encore au développement du milieu et du Québec.

Le développement de la recherche à l'UQAR en 2018-2019

L'UQAR s'est une fois de plus démarquée sur le plan de la recherche au cours de la dernière année. Dans son palmarès 2018, la firme indépendante RESEARCH Infosource a ainsi classé l'UQAR au 3e rang parmi les universités canadiennes de sa catégorie. C'est la septième fois depuis 2011 que l'UQAR se classe dans les trois premiers rangs de ce palmarès. Cette performance témoigne de la productivité, de la qualité et de l'impact des travaux de recherche qui y sont menés.

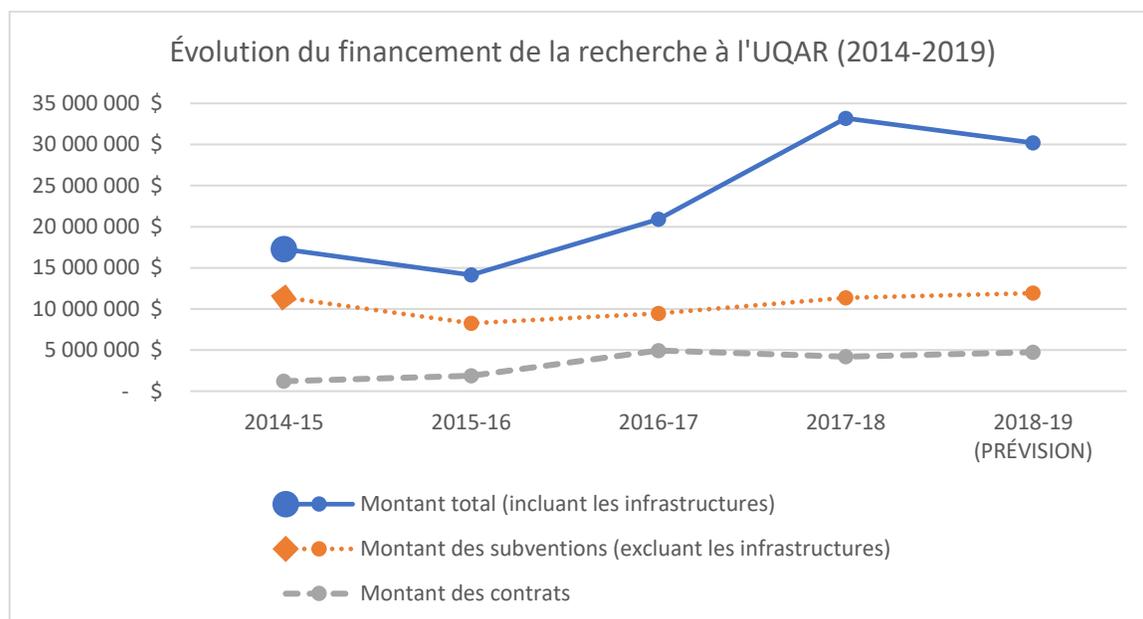
En 2018-2019, la recherche à l'UQAR s'est majoritairement articulée autour de ses unités de recherche, énumérées dans le tableau suivant.

<p>Institut</p> <ul style="list-style-type: none"> • Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER-UQAR)
<p>Réseaux ou regroupements de recherche sous la direction de l'UQAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) • Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité XVIe-XVIIIe siècles (CIREM 16-18) • Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) • Réseau Ressources Aquatiques Québec (RAQ) • Réseau Québec maritime (RQM)
<p>Centres d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'expertise universitaire voué au développement des organisations (CEUDO) • Consortium InterS4
<p>Chaires de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaire de recherche du ministère des Pêches et des Océans Canada en acoustique marine appliquée • Chaire de recherche en géoscience côtière • Chaire de recherche sur la forêt habitée • Chaire de recherche sur la persévérance scolaire et la littératie • Chaire CRSNG-UQAR en génie de la conception • Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins
<p>Chaires de recherche du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique • Chaire de recherche du Canada en biologie intégrative de la flore nordique • Chaire de recherche du Canada en écologie halieutique • Chaire de recherche du Canada en géochimie des hydrogéosystèmes côtiers • Chaire de recherche du Canada en géologie marine • Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et patrimoine imprimé • Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et développement des territoires
<p>Groupes institutionnels de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de recherche en patrimoine Archipel • Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ) • Collectif de recherche sur la santé en région (CoRSer) • Groupe de recherche sur les environnements nordiques BORÉAS
<p>Équipes institutionnelles de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural (CRPPMR) • ÉDUQAR - Équipe de recherche en sciences de l'éducation • Équipe de recherche en éthique (ETHOS) • Équipe de recherche en biotechnologies et chimie de l'environnement (CRABE)

L'UQAR est également partenaire de 10 réseaux ou regroupements de recherche interuniversitaires et de 8 centres de recherche.

Au total, l'ensemble des projets de recherches financés en 2018-19 s'est élevé à 30,2 M\$, incluant le financement des infrastructures. Cela représente une baisse de 9 % par rapport à l'année dernière (33,2 M\$). Il faut rappeler, cependant, qu'en matière de financement de la recherche, l'exercice 2017-18 marquait un record dans l'histoire de l'UQAR, en grande partie attribuable à une subvention de 8,3 M\$ du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). En excluant les infrastructures, le financement de la recherche totalise 16,6 M\$ en 2018-2019. De ce montant, les subventions de recherche ont totalisé 11,9 M\$ en 2018-19, ce qui représente une hausse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent (11,3 M\$). Enfin, la valeur totale des contrats de recherche était de 4,7 M\$ en 2018-19, en hausse de 12,3 % comparativement à l'année précédente.

Si les résultats de l'exercice 2018-19 sont inférieurs à ceux de l'année précédente, ils n'en demeurent pas moins élevés lorsqu'on les compare aux résultats obtenus depuis 2014-15. Cette année-là, l'UQAR avait récolté un financement total de 17,3 M\$. L'Université avait connu un déclin l'année suivante (14,1 M\$) avant de renouer avec la croissance en 2016-17 (20,9 M\$). Les résultats de l'exercice 2018-19 constituent ainsi la seconde meilleure performance depuis 5 ans.



À nouveau cette année, nos chercheuses et chercheurs en sciences naturelles ont connu de bons taux succès auprès des grands organismes subventionnaires. Les demandes de subvention à la découverte du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG), par exemple, ont affiché un taux de réussite de 79 % au concours de 2019, soit 15/19, pour un total de 3,2 M\$. Pour citer un autre exemple, soulignons que deux équipes interdisciplinaires menées par ses professeurs ont obtenu une subvention Audace des FRQ, d'une valeur totale de 200 000 \$. L'UQAR a ainsi obtenu deux des quinze financements octroyés à travers la province, ce qui est appréciable pour une université de sa taille.

3.3 Réalisations en lien avec le milieu

À l'aube de son 50^e anniversaire, à l'automne 2018, l'UQAR a remis son 50 000^e diplôme. Il s'agit d'une marque importante qui illustre la contribution de l'Université au développement des régions qu'elle dessert, puisque la majorité de ses diplômées et diplômés s'établissent dans la région où ils ont été formés après leurs études. La création de l'UQAR a permis de faciliter l'accès aux études supérieures aux populations du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Haute-Côte-Nord.

L'UQAR est profondément enracinée dans son territoire. Cela se traduit tout d'abord dans le secteur de la formation où elle met de l'avant une offre adaptée aux besoins des milieux qu'elle dessert. Le Service de la formation continue (SFC) est particulièrement attentif à ces besoins. Le SFC de l'UQAR offre des formations non créditées de courte durée aux personnes en exercice. Il offre un soutien logistique au déploiement de formations créditées de longue durée (certificats, baccalauréats, maîtrise, etc.) offertes dans les milieux. En 2018-19, 44 cohortes cheminaient ainsi dans des programmes crédités sur l'ensemble du territoire couvert par l'UQAR (Chaudière-Appalaches, Haute-Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). De ces 44 cohortes, huit ont complété leur cheminement au cours de l'année. Le SFC a également démarré onze nouveaux programmes dans différents milieux : aux Îles-de-la-Madeleine, dans la Baie-des-Chaleurs, à Baie-Comeau, à Rivière-du-Loup, en Beauce. L'UQAR anticipe le démarrage de 15 nouveaux programmes de formation pour l'automne 2019, dont 3 baccalauréats.

Les formations non créditées, de leur côté, constituent une réponse rapide et pertinente aux besoins de différents types de professionnels du milieu. Ces activités de formation ont connu une croissance importante en 2018-19. L'UQAR a participé à 71 formations de courte durée qui ont été réalisées au cours de l'année comparativement à 42 l'année précédente, soit une croissance d'un peu plus de 40 %. Ces formations ont mené à la remise de près de 2 000 attestations de formation. Par ailleurs, deux nouvelles formations à distance (FAD) en formule complètement asynchrone, de l'inscription à la remise de l'attestation en passant par les évaluations formative et sommative, ont été lancées. La première porte sur la gestion des risques dans l'exécution d'un projet d'ingénierie tandis que la seconde traite des enjeux éthiques entourant la promotion de l'allaitement. Près de 160 professionnels en emploi ont profité de ces deux nouvelles FAD au cours de l'année 2018-2019.

Toujours en ce qui concerne la formation non créditée, l'année 2018-19 a été marquée par le déploiement de la 7^e série de conférences populaires en santé dans l'Est-du-Québec. Ces conférences portaient sur les dépendances et ont été offertes dans 4 milieux différents : Rimouski, Gaspé, Rivière-du-Loup et Baie-Comeau. Le SFC a également développé et déployé des programmes de formation sur plusieurs journées pour des organismes du réseau de la santé et de l'éducation, des organismes communautaires et des entreprises. Dans certains cas, ces formations ont combiné un ensemble de modes de dispensation (en présence, à distance, ateliers de codéveloppement, etc.). Enfin, dans le contexte de la légalisation du cannabis à usage récréatif, une formation visant à outiller les employeurs en lien avec la sécurité au travail et les droits de la personne a suscité beaucoup d'intérêt à l'automne 2018. Cette formation vedette a été déployée à 6 reprises dans 4 milieux différents.

La symbiose entre l'UQAR et son milieu se traduit aussi dans le secteur de la recherche. Nos chercheuses et chercheurs s'intéressent de près aux enjeux régionaux. À titre d'exemple, voici quelques-uns des thèmes abordés dans le cadre de recherches en cours en 2018-19 :

- Érosion côtière et adaptation face aux changements climatiques (suivi environnemental des côtes maritimes du Québec);
- Mouvements de versant (avalanche de neige, chute de blocs de glace et chute de pierres) affectant les infrastructures routières de l'Est-du-Québec;
- Compréhension globale des rivières et des processus susceptibles de poser un risque pour la sécurité des personnes;
- Développement d'outils d'aide à la décision dans la gestion des risques naturels;
- Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- Amélioration des pratiques d'aménagement forestier;
- Effets des changements climatiques sur les organismes vivants;
- Étude approfondie de plusieurs espèces animales et végétales dans une perspective de gestion et de conservation;
- Acquisition de connaissances sur le système Saint-Laurent;
- Utilisation responsable des ressources marines;
- Développement de l'économie bleue;
- Résilience des communautés côtières face aux changements climatiques;
- Innovation sociale et développement des territoires en milieu non métropolitain;
- Mécanismes de l'acceptabilité sociale et des évaluations environnementales dans le cadre de la régulation des politiques énergétiques dans les régions ressources;
- Pauvreté en milieu rural;
- Évolution des pratiques professionnelles en santé et en services sociaux dans les régions rurales du Québec;
- Amélioration de la performance des établissements de santé en région grâce à l'appropriation stratégique des connaissances de pointe;
- Formation et accompagnement des enseignantes et des parents d'enfants de maternelle 4 et 5 ans pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- Offre de services éducatifs dans les milieux en dévitalisation;
- Génie de la conception en appui au développement des PME;
- Développement de l'éolien en milieu nordique;
- Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Bas-Saint-Laurent;
- Aménagement forestier durable et gestion de l'incertitude;
- Intégration des personnes immigrantes en emploi;
- Transformation numérique.

Enfin, soulignons que l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER) a fêté son 20^e anniversaire en 2018-19. Plus important institut francophone de recherche universitaire en océanographie au Canada, l'ISMER est reconnu mondialement pour l'excellence de ses formations et des travaux de recherche effectués par son équipe de chercheuses et de chercheurs. L'impact des changements climatiques, les ressources aquatiques, l'aquaculture, l'état de santé des écosystèmes marins, l'impact des contaminants sur les écosystèmes côtiers, la physique et la géologie marine figurent parmi les champs de recherche des chercheuses et des chercheurs de l'ISMER. L'Institut réalise ses recherches en partenariat avec l'industrie de la pêche, de l'aquaculture et des

biotechnologies marines du Québec et du Canada ainsi qu'avec les ministères fédéraux et provinciaux et organisations à but non lucratif qui jouent des rôles clés dans notre écosystème de la recherche. Plus de 100 étudiantes et étudiants au diplôme d'études supérieures spécialisées en océanographie appliquée, à la maîtrise en océanographie et au doctorat en océanographie suivent leur formation à l'ISMER. Plus de 380 diplômes ont été décernés dans ces programmes par l'UQAR depuis la création de l'Institut. L'ISMER est un exemple éloquent qui illustre ce lien intime qui unit l'Université à son milieu.

3.4 Bilan financier

Après trois ans de déficits financiers, l'UQAR renoue avec l'équilibre budgétaire en 2018-2019 en dégagant un excédent de 2 186 196 \$ au fonds de fonctionnement selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cependant, l'excédent effectif n'est plus que de 258 556 \$ après la considération des transferts interfonds et l'annulation des avantages sociaux futurs requis pour le respect de la règle du Ministère relative à l'atteinte de l'équilibre financier.

La gestion rigoureuse et les efforts de rationalisation combinés à la mise en place de la nouvelle politique de financement et au rétablissement budgétaire de 1,6 M\$ pour le mandat de développement régional de l'UQAR ont contribué à ce redressement.

En ce qui a trait au déficit accumulé de l'UQAR au fonds de fonctionnement, au 30 avril 2019, il se situait à 25,5 M\$, dont 18,7 M\$ découlent des avantages sociaux futurs.

Une préoccupation importante persiste quant à l'effectif étudiant (EEETP) qui montre une diminution de 3,8 % en 2018-2019, une baisse cumulée de 12,3 % depuis 5 ans. Cette baisse fragilise la situation financière de l'UQAR. Ainsi, même si nous stabilisons l'effectif chez les nouveaux étudiants au niveau actuel, la méthode de financement basée sur la moyenne pondérée fait en sorte que l'UQAR subira une baisse additionnelle de son financement de plus de 1,5 M\$. Cette perte, jumelée à la réduction du financement lié à la chute de l'effectif étudiant des dernières années, fera en sorte que l'Université sera privée de 4 M\$ récurrents.

Afin d'éviter un retour à une situation déficitaire, l'UQAR espère bénéficier d'un soutien financier particulier lui permettant de faire face à une baisse démographique exceptionnelle, et ce, tout en s'engageant à poursuivre ses efforts de recrutement étudiants et sa gestion rigoureuse afin d'assurer l'accessibilité à une formation universitaire diversifiée et de qualité en région.

3.5 Redditions de compte

Renseignements sur la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel (règle budgétaire 2.1.16)

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2018-2019
<p>Poste de travailleuse de corridor (personne rattachée au campus de Rimouski)</p> <p>(De la mi-août 2018 au 30 avril 2019)</p>	<p>Sensibilisation et diffusion d'informations pour l'ensemble de la communauté, avec emphase mise sur les étudiantes et les étudiants. Éléments de diffusion variables, périodiques, afin de contrer l'effet d'habitude;</p> <p>Participation active à des semaines ou activités thématiques ciblées : Sans oui c'est non, Sensibilisation à la violence dans les relations amoureuses, Prévention ITSS-Sida, Prévention des agressions à caractère sexuel (GHB et autres);</p> <p>Collaboration étroite avec des organismes comme le CALACS et MainsBSL (ex. : tenue de kiosques sur nos campus);</p> <p>Coordination du programme « Sœurs Jumelles » mis en place par l'Association étudiante du campus de Rimouski, et dont l'objectif est d'assurer la présence d'étudiantes en travail social lors des soirées festives organisées et/ou supervisées par cette association. Ces personnes agissaient comme observatrices et pouvaient intervenir directement auprès de leurs collègues au besoin;</p> <p>Service de soutien et d'écoute offert en tout temps (sessions d'automne et d'hiver). Prise en charge sur place, et mécanisme de référencement si nécessaire;</p> <p>Membre active d'un comité de travail du réseau UQ pour l'élaboration de capsules de formation et de prévention en rapport avec les violences à caractère sexuel, capsules destinées aux étudiantes et étudiants, mais aussi à l'ensemble des membres de la communauté universitaire.</p>	<p>Salaires et avantages sociaux : 56 965 \$</p> <p>Fournitures et matériel : 3 000 \$</p>

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2018-2019
Services externes de soutien psychologique	Mécanisme de référencement vers des services externes lorsque les besoins professionnels de soutien psychologique ne peuvent être répondus par le personnel en place.	Honoraires payés en 2018-2019 : 28 137 \$
Travaux visant l'élaboration de la politique interne visant à prévenir et contrer les violences à caractère sexuel	<p>Travaux en 2018-2019 du comité élargi (voir liste des membres en note 1) :</p> <p>Consultation auprès de l'ensemble des groupes de la communauté concernant le projet de politique et de code de conduite;</p> <p>Présentation du projet au Conseil d'administration et adoption de la politique institutionnelle;</p> <p>Suivis auprès du MEES pour soumettre la politique adoptée et identifier : 1- une personne responsable de son application et 2- une personne responsable à titre d'intervenante en matière de violences à caractère sexuel;</p> <p>Élaboration d'un plan de communication et de mise en œuvre de la politique.</p>	Salaires, avantages sociaux, remboursement de frais de déplacement et fournitures : 4 000 \$
Ajout au plan des effectifs d'un poste d'intervenant social au campus de Lévis afin d'assurer un service de soutien	<p>Comblement du poste le 20 août 2018, mais départ de la ressource le 21 septembre suivant. Nouvelle intervenante entrée en fonction le 10 décembre 2018. Services offerts grâce à la création de ce poste :</p> <p>Sensibilisation et diffusion d'informations pour l'ensemble de la communauté, avec emphase mise sur les étudiantes et les étudiants;</p> <p>Participation active à des semaines ou activités thématiques ciblées : « Sans oui, c'est non, violences dans les relations amoureuses, prévention ITSS-Sida, prévention des agressions à caractère sexuel (GBH et autres) »;</p> <p>Coordination du programme Sœurs jumelles;</p> <p>Service de soutien et d'écoute;</p> <p>Prise en charge sur place et mécanisme de référencement si nécessaire.</p>	Salaires, avantages sociaux et fournitures : 38 946 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2018-2019 : 72 900 \$	TOTAL DES COÛTS (NON EXHAUSTIFS) : 131 048 \$	

Note 1 : Composition du Comité pour l'élaboration de la politique visant à contrer et prévenir les violences à caractère sexuel :

Le comité est composé de :

- la secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante ou le secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante, qui est responsable de l'application de la politique;
- la directrice, le directeur du Service des ressources humaines préside le comité, mais y agit à titre de personne ressource. Cette personne ne pourra voter si un vote est nécessaire dans le cadre des travaux du comité;
- la directrice, le directeur des Services aux étudiants (SAE);
- une personne représentant les professeures et professeurs, désignée par le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAR;
- une personne représentant les chargées de cours et chargés de cours, désignée par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAR;
- une personne représentant le personnel administratif
- une personne représentant le personnel de soutien désignée par le SCFP;
- une personne représentant le personnel-cadre de l'UQAR;
- une personne représentant le personnel étudiant syndiqué, désignée par le SEES-UQAR;
- trois (3) personnes représentant les étudiantes, étudiants du campus de Rimouski, désignées par l'AGECAR;
- trois (3) personnes représentant les étudiantes, étudiants du campus de Lévis, désignées par l'AGECALE.

La conseillère juridique ou le conseiller juridique du bureau de la secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante ou du secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante assistera le comité à titre de personne ressource.

Allocation dans le cadre du Plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur (Règle budgétaire 2.1.23)

Volet #	Activités réalisées	Coûts en 2018-2019
Volet 3 : Acquisition et développement de ressources éducatives numériques	Acquisitions de matériel pour les laboratoires informatiques	64 494 \$
	Soutien technique - développement de ressources éducatives numériques (activités d'enseignement)	34 486 \$
Volet 4 : Soutien aux usagers	Mise en place d'un système coordonnant le soutien technique aux usagers	37 030 \$
	Activités de soutien des environnements numériques d'apprentissage	27 908 \$
	Activités de soutien technologiques dans un cadre d'enseignement et d'apprentissage	53 608 \$
Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information	Mise en place d'une directive d'épuration des comptes employés	878 \$
	Implantation d'un système de gestion d'incidents	7 593 \$
	Mandat de vérification de la sécurité informatique octroyé à une firme externe	4 390 \$
	Surveillance des systèmes d'information Web (monitoring web)	5 173 \$
	Activités diverses liées à la sécurité de l'information	37 245 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2018-2019 : 121 000 \$ (note 1)		TOTAL DES COÛTS : 272 805 \$

Note 1 : Cette somme ne tient pas en compte une subvention de 43 600 \$ allouée dans le cadre d'un projet spécifique (volet # 6) pour lequel une entente a été conclue en avril 2019 et qui fera l'objet d'une reddition selon les termes de cette entente.

Pôles régionaux (Règle budgétaire 3.13)

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2019

IDENTIFICATION

ÉTABLISSEMENT Université du Québec à Rimouski
TITRE DU PROJET Pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement supérieur

REVENUS

Subvention -Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur (voir note) 300 000 \$

DÉPENSES

Salaires (incl. avantages sociaux) :
- Ressources professionnelles 172 124 \$
Frais de déplacement 1 943 \$
Publicité, fournitures, etc. 2 322 \$
Total 176 389 \$

Solde 123 611 \$

Note : Une subvention de 300 000 \$ pour l'an 2 a été confirmée le 28 juin 2019 mais n'apparaît pas au présent rapport financier.

Nous certifions que le présent document financier est exact, que les dépenses sont conformes à la politique de l'établissement et que les pièces justificatives sont disponibles.

Madeleine Héroux CPA, CGA
Directrice - Service des Finances

2019/09/17
Date

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2019

IDENTIFICATION

ÉTABLISSEMENT	Université du Québec à Rimouski
TITRE DU PROJET	Pôle régional de Chaudière-Appalaches en enseignement supérieur

REVENUS

Subvention -Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (voir note)	300 000 \$
---	------------

DÉPENSES

Salaire (incl. avantages sociaux) :	
- Ressource professionnelle	64 850 \$
Transfert aux cégeps partenaires	
Cégep de Lévis-Lauzon	23 333 \$
Cégep de Beauce-Appalaches	23 333 \$
Cégep de Thetford	23 333 \$
Recrutement international	
Frais de déplacement	12 929 \$
Location d'espace-kiosque	14 089 \$
Services contractuels	8 372 \$
Transport et messagerie	4 144 \$
Fournitures, etc.	80 \$
Frais de déplacement	952 \$
Total	175 415 \$
Solde	124 585 \$

Note : Une subvention de 300 000 \$ pour l'an 2 a été confirmée le 28 juin 2019 mais n'apparaît pas au présent rapport financier.

Nous certifions que le présent document financier est exact, que les dépenses sont conformes à la politique de l'établissement et que les pièces justificatives sont disponibles.


Directrice - Service des Finances

Date 2019/09/17

3.6 Grille des indicateurs (y compris le taux de réussite et la durée moyenne des études)

Nom de l'établissement :		Date :										Page 1 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Années universitaires (Effectif au trimestre d'automne)										Sources (étudiants) : Extrait du système GEDU en ligne en date du 11 septembre 2019 Sygier.	
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Intra-établissement »	
Étudiant		Unité											EEETP-2018-2019; Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	n	3 667,89	3 837,63	4 068,49	4 193,39	4 546,52	4 573,48	4 457,38	4 276,63	4 145,58	3 986,23	
2	EEETP au 1er cycle	n	3 188,80	3 384,27	3 594,80	3 731,63	4 028,27	4 028,63	3 929,20	3 741,63	3 604,20	3 430,62	
3	EEETP au 2e cycle	n	402,82	403,04	406,66	400,58	448,14	480,43	471,39	472,23	474,25	474,25	
4	EEETP au 3e cycle	n	76,28	67,03	67,03	61,18	70,11	64,42	56,79	62,76	66,57	81,37	
5	Effectif étudiant total	n	5 910	6 089	6 418	6 639	7 225	7 204	7 162	7 049	6 745	6 597	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	2 587	2 641	2 822	2 899	3 148	3 103	3 025	2 864	2 778	2 643	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2 291	2 491	2 596	2 738	3 010	2 995	3 059	3 012	2 844	2 835	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	82,71%	84,28%	84,42%	84,91%	85,23%	84,65%	84,67%	83,36%	83,35%	83,08%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	15	842	13 963	13 874	932	13	984	1 059	1 018	1 006	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	0,25%	2,16%	3,40%	3,45%	1,28%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	12	13 516	13 963	12 974	12 963	13 171	13 171	15 016	15 016	15 243	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	2,15%	1,89%	1,92%	1,93%	1,67%	1,82%	1,62%	1,62%	1,62%	1,71%	
13	Effectif étudiant international	n	328	363	389	384	409	430	444	422	423	462	
14	Effectif étudiant international	%	5,55%	5,96%	6,06%	5,78%	5,66%	5,97%	6,20%	5,99%	6,27%	7,00%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	7	13	10	16	23	9	7	8	19	7	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	15	14	20	18	29	30	29	29	24	25	
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Enseignants-chercheurs													
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	7	19	2	9	14	15	
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	10	1	2	8	6	
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	3	9	1	7	6	9	
21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	n	n.d.	n.d.	n.d.	205	208	208	203	195	201	202	
22	Nombre de professeurs réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	168	179	178	178	171	180	176	
23	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	109	111	110	106	101	108	105	
24	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	68	69	72	70	72	71	
25	Nombre de professeurs non réguliers	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	24	29	25	24	21	26	
26	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	12	16	14	10	8	11	
27	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	12	13	11	14	13	15	
28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	31	33	33	34	30	26	
29	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	163	177	180	184	177	173	154	
30	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	143	154	151	154	144	128	132	
31	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,34	3,35	3,59	3,54	3,78	3,63	3,43	3,55	3,38	3,56	
32	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	2,38	2,45	2,45	2,58	2,57	2,37	2,24	2,35	2,37	2,32	
33	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n											
34	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n											
35	Ratio EEETP / professeur	n											
36	Cours donnés par les professeurs	%	37%	35%	37%	36%	35%	36%	35%	34%	36%	37%	
37	Cours donnés par les chargés de cours	%	63%	65%	63%	64%	65%	64%	65%	64%	63%	63%	
38	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

En gris: Les données seront calculées par la Commission

Nom de l'établissement :		Date :												Page 1 de 8
I. Éléments d'information		III. Remarques												
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Sources (étudiants) : Extrait du système GDCU en ligne en date du 11 septembre 2019 Sygier.												
II. Observations		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)												
2009-2010		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019*				
Unité														
Professeurs selon le secteur disciplinaire														
39	Hommes	n	n.d.	127	123	126	120	111	116	116				
40	Sciences de la santé	n	n.d.	5	5	6	6	4	6	6				
41	Sciences pures	n	n.d.	37	37	39	39	38	38	37				
42	Sciences appliquées	n	n.d.	18	18	18	16	17	17	17				
43	Arts	n	n.d.	1	1	1								
44	Lettres	n	n.d.	3	2	2	2	2	2	2				
45	Sciences humaines	n	n.d.	25	23	24	21	19	19	19				
46	Éducation	n	n.d.	14	13	11	11	9	11	12				
47	Droit	n	n.d.											
48	Administration	n	n.d.	24	24	25	25	22	23	23				
49	Autres	n	n.d.											
50	Femmes	n	n.d.	78	80	82	83	84	85	86				
51	Sciences de la santé	n	n.d.	15	16	17	15	17	18	19				
52	Sciences pures	n	n.d.	9	9	7	7	7	6	7				
53	Sciences appliquées	n	n.d.											
54	Arts	n	n.d.											
55	Lettres	n	n.d.	5	6	6	6	6	6	6				
56	Sciences humaines	n	n.d.	11	10	11	12	13	12	11				
57	Éducation	n	n.d.	24	25	25	28	26	27	27				
58	Droit	n	n.d.											
59	Administration	n	n.d.	14	14	16	15	15	16	16				
60	Autres	n	n.d.											
61	Total	n	n.d.	205	203	208	203	195	201	202				
62	Sciences de la santé	n	n.d.	20	21	23	21	21	24	25				
63	Sciences pures	n	n.d.	46	46	46	46	45	44	44				
64	Sciences appliquées	n	n.d.	18	18	18	16	17	17	17				
65	Arts	n	n.d.	1	1	1								
66	Lettres	n	n.d.	8	8	8	8	8	8	8				
67	Sciences humaines	n	n.d.	38	33	38	33	32	31	30				
68	Éducation	n	n.d.	38	38	36	39	35	38	39				
69	Droit	n	n.d.											
70	Administration	n	n.d.	38	38	41	40	37	39	39				
71	Autres	n	n.d.											

Nom de l'établissement :		Date :										Page 1 de 8
I. Éléments d'information		III. Remarques										
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Sources (étudiants) : Extraiton du système GDCU en ligne en date du 11 septembre 2019 Sysper.										
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire		Année universitaire (Effectif par secteur disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)										
Unité		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019*	
72	Hommes	n	n.d.	n.d.	168	177	180	184	177	173	154	
73	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	16	18	15	20	20	20	17	
74	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	20	15	16	16	17	14	8	
75	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	13	13	16	17	15	13	16	
76	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	5	5	
77	Lettres	n	n.d.	n.d.	3	3	3	2	3	2	5	
78	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	34	37	29	33	32	26	23	
79	Éducation	n	n.d.	n.d.	25	24	26	26	18	21	18	
80	Droit	n	n.d.	n.d.	1	1	2	2	2	2	2	
81	Administration	n	n.d.	n.d.	56	66	72	69	69	74	60	
82	Autres	n	n.d.									
83	Femmes	n	n.d.	n.d.	143	154	151	154	144	128	132	
84	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	30	35	26	35	27	29	22	
85	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	6	4	6	5	2	3	4	
86	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	2	1	2	1	1	1	1	
87	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	
88	Lettres	n	n.d.	n.d.	4	7	4	3	6	5	3	
89	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	12	13	24	20	20	18	22	
90	Éducation	n	n.d.	n.d.	65	68	65	65	70	56	56	
91	Droit	n	n.d.	n.d.	2	3	1	2	2	2	2	
92	Administration	n	n.d.	n.d.	22	20	22	22	16	14	22	
93	Autres	n	n.d.									
94	Total	n	n.d.	n.d.	311	331	331	338	321	301	286	
95	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	46	41	55	47	45	39	36	
96	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	26	19	22	21	19	17	12	
97	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	15	14	18	18	16	14	17	
98	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1	5	5	
99	Lettres	n	n.d.	n.d.	7	10	7	5	9	7	8	
100	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	46	50	53	53	62	44	45	
101	Éducation	n	n.d.	n.d.	90	92	91	91	86	77	74	
102	Droit	n	n.d.	n.d.	3	4	3	3	4	4	4	
103	Administration	n	n.d.	n.d.	78	86	94	91	85	88	82	
104	Autres	n	n.d.									
Notes méthodologiques siège social												
Enseignants-chercheurs, professeurs et chargés de cours :												
1. Sources de données		Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.										
		Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.										
2. Sélection de la population des enseignants-chercheurs												
		Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année.										
3. Nombre de professeurs récemment embauchés												
		Afin d'éviter les biais liés à la date d'embauche dans l'établissement sur un poste autre que celui de professeur, c'est une recherche par matricule qui a été utilisée aux fins de comptabilisation des nouveaux professeurs embauchés. Si le matricule d'un professeur n'est pas retrouvé dans l'année financière précédente comme professeur, directeur académique ou cadre supérieur, il est alors comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Si le professeur occupait un emploi de directeur académique ou de cadre supérieur pendant l'année financière précédente, il ne compte pas comme un professeur récemment embauché, puisqu'il y a de fortes chances qu'il ait été professeur avant d'obtenir ces fonctions. Si un professeur était plutôt stagiaire postdoctoral l'année précédente, il sera comptabilisé comme un professeur récemment embauché. Les professeurs invités sont retirés du calcul, tel que stipulé dans la définition fournie dans l'onglet "Définitions et informations".										

Nom de l'établissement :		Date :		Page 1 de 8	
I. Éléments d'information		II. Observations		III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS				Sources (étudiants) : Extrait du système GDEU en ligne en date du 11 septembre 2019 Sysper.	
4. Sélection de la population des chargés de cours					
Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU.					
5. Nombre moyen de cours par chargé de cours					
Cette moyenne a été calculée uniquement à partir de la population des chargés de cours identifiée précédemment et du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leur étaient attribuées au 1er octobre, dans la perspective où une charge d'enseignement équivalait à 45 heures. Cet élément est toutefois à revoir par les universités, le système de paie n'étant pas le plus détaillé pour déterminer la charge d'enseignement. Puisque cet élément existait déjà dans l'ancienne grille de la Loi 95, nous suggérons aux établissements de se référer à ce qui était fait à l'interne auparavant pour cette ligne, tout comme les lignes 31 et 36 à 38, pour lesquelles nous ne disposons d'aucune donnée.					
6. Attribution des secteurs disciplinaires					
La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi par la Commission à l'onglet "Table de conversion". Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.					
7. Déclinaison selon le genre et total					
Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.					
La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire, pour sa part, est déterminée sur la base du nombre d'heures liées aux activités GDEU qui leurs étaient attribuées au 1er octobre. Un CLARDER étant associé à chaque cours, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand nombre d'heures d'enseignement pour les activités GDEU identifiées au 1er octobre. Si un même nombre d'heures était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie présentée dans la grille.					
P Les données sur le personnel pour l'année 2018-2019 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.					

Nom de l'établissement :																			Date :		
I. Éléments d'information		II. Observations																	Page 2 de 8		
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																	III. Remarques		
1er cycle - Baccalauréat																					
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019									
105	Hommes	1 030	1 105	1 225	1 280	1 316	1 322	1 312	1 312	1 243	1 294	1 325									
106	Sciences de la santé	53	55	56	64	60	69	81	76	81	81	78									
107	Sciences pures	55	63	71	73	64	65	61	63	63	82	88									
108	Sciences appliquées	92	88	98	101	104	128	133	116	116	153	155									
109	Arts																				
110	Lettres	17	12	14	8	5	10	10	9	9	7	6									
111	Sciences humaines	95	90	92	108	95	92	97	95	95	90	87									
112	Education	212	280	302	316	357	373	382	373	373	376	404									
113	Droit																				
114	Administration	506	517	592	610	631	585	548	511	511	505	507									
115	Autres¹																				
116	Femmes	2 605	2 735	2 892	2 981	3 245	3 201	3 174	3 082	3 082	2 954	2 823									
117	Sciences de la santé	626	617	690	727	837	809	808	835	778	778	689									
118	Sciences pures	87	96	104	112	123	105	106	114	114	127	137									
119	Sciences appliquées	10	8	10	12	11	10	8	4	4	6	15									
120	Arts																				
121	Lettres	22	28	26	17	20	28	24	29	29	29	26									
122	Sciences humaines	229	279	264	275	319	326	338	326	314	314	285									
123	Education	1 101	1 157	1 198	1 207	1 268	1 245	1 222	1 132	1 093	1 093	1 071									
124	Droit																				
125	Administration	530	550	600	631	667	678	668	642	642	607	600									
126	Autres																				
127	Total	3 635	3 840	4 117	4 261	4 561	4 523	4 486	4 325	4 248	4 248	4 148									
128	Sciences de la santé	679	672	746	791	897	878	889	911	859	859	767									
129	Sciences pures	142	159	175	185	187	170	167	177	177	209	225									
130	Sciences appliquées	102	96	108	113	115	138	141	120	159	159	170									
131	Arts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
132	Lettres	39	40	40	25	25	38	34	38	36	36	32									
133	Sciences humaines	324	369	356	383	414	418	435	421	404	404	372									
134	Education	1 313	1 437	1 500	1 523	1 625	1 618	1 604	1 505	1 469	1 469	1 475									
135	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
136	Administration	1 036	1 067	1 192	1 241	1 298	1 263	1 216	1 153	1 112	1 112	1 107									
137	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
Les données rapportées dans cet onglet sont en mode « Intra-établissement »																					

Nom de l'établissement :																					Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations																				Page 2 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																						III. Remarques
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)																				
		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019										
138	1er cycle - Autres sanctions	n	324	331	348	348	457	431	473	435	358	335										
139	Hommes	n	13	15	15	21	29	36	41	41	29	25										
140	Sciences de la santé	n																				
141	Sciences pures	n		5	9		2	2	1	30	19	19										
142	Sciences appliquées	n		6																		
143	Arts	n		1		2																
143	Lettres	n	2							2												
144	Sciences humaines	n	10	18	13	8	10	12	12	11	13	8										
145	Éducation	n	13	10	10	8	12	4	2	3	4	3										
146	Droit	n																				
147	Administration	n	244	232	261	274	308	336	374	305	248	247										
148	Autres	n	42	44	40	35	96	41	43	43	45	33										
149	Femmes	n	929	961	953	1 028	1 140	1 144	1 105	1 116	1 016	995										
150	Sciences de la santé	n	151	137	122	120	181	221	208	261	225	245										
151	Sciences pures	n																				
152	Sciences appliquées	n		3	3			3		7	13	17										
153	Arts	n		12		14																
154	Lettres	n	8	9		2	2	5	1	1	3	6										
155	Sciences humaines	n	161	187	135	155	151	151	154	135	143	143										
156	Éducation	n	64	45	65	82	60	48	30	22	17	27										
157	Droit	n																				
158	Administration	n	481	503	559	592	630	633	606	573	508	454										
159	Autres	n	64	65	69	63	116	83	106	117	107	103										
160	Total	n	1 253	1 292	1 301	1 376	1 597	1 575	1 578	1 551	1 374	1 330										
161	Sciences de la santé	n	164	152	137	141	210	257	249	302	254	270										
162	Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
163	Sciences appliquées	n	0	8	12	0	2	5	1	37	32	36										
164	Arts	n	0	18	0	16	0	0	0	0	0	0										
165	Lettres	n	10	10	0	2	2	5	1	3	3	6										
166	Sciences humaines	n	171	205	148	163	161	163	166	146	156	151										
167	Éducation	n	77	55	75	90	72	52	32	25	21	30										
168	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0										
169	Administration	n	725	735	820	866	938	969	980	878	756	701										
170	Autres	n	106	109	109	98	212	124	149	160	152	136										

Nom de l'établissement :														Date :
I. Éléments d'information														Page 2 de 8
II. Observations														III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)														
2e cycle - Maîtrise	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
171	Hommes	253	227	234	216	248	269	285	298	275	268			
172	Sciences de la santé				1	2	3	4	6	3	8			
173	Sciences pures	38	33	27	33	36	30	32	36	33	35			
174	Sciences appliquées	22	22	24	18	17	25	26	26	31	39			
175	Arts													
176	Lettres	11	4	4	6	5	4	5	8	6	4			
177	Sciences humaines	47	41	49	51	52	47	50	52	51	51			
178	Éducation	16	10	12	7	8	7	3	4	4	5			
179	Droit													
180	Administration	115	117	114	99	125	149	157	165	144	119			
181	Autres	4	4	4	1	3	4	8	1	3	7			
182	Femmes	313	327	367	347	360	392	383	395	374	383			
183	Sciences de la santé	12	13	14	22	28	26	39	45	34	51			
184	Sciences pures	54	48	40	48	46	44	51	58	56	56			
185	Sciences appliquées	1	2	2	2	2	4	3	4	2	8			
186	Arts													
187	Lettres	10	14	21	13	14	18	10	16	13	11			
188	Sciences humaines	80	84	91	97	93	93	84	89	90	73			
189	Éducation	57	73	80	64	60	56	52	46	48	52			
190	Droit													
191	Administration	94	91	116	101	116	145	142	129	129	128			
192	Autres	5	2	3	3	1	6	2	8	2	4			
193	Total	566	554	601	563	608	661	668	693	649	651			
194	Sciences de la santé	12	13	14	23	30	29	43	51	37	59			
195	Sciences pures	92	81	67	81	82	74	83	94	89	91			
196	Sciences appliquées	23	24	26	20	19	29	29	30	33	47			
197	Arts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
198	Lettres	21	18	25	19	19	22	15	24	19	15			
199	Sciences humaines	127	125	140	148	145	140	134	141	141	124			
200	Éducation	73	83	92	71	68	63	55	50	52	57			
201	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
202	Administration	209	208	230	200	241	294	299	294	273	247			
203	Autres	9	2	7	1	4	10	10	9	5	11			

Nom de l'établissement :																	Date :
																	Page 2 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations															III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																	
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)															
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P					
204	Hommes	n	144	125	100	125	131	118	107	103	111	122					
205	Sciences de la santé	n	1	1	1						4	2					
206	Sciences pures	n	3		2	1		2	2		3	6					
207	Sciences appliquées	n															
208	Arts	n				2	4	1		4	2						
209	Lettres	n															
210	Sciences humaines	n	4	14	5	4	8	12	7	4	5	13					
211	Éducation	n								1							
212	Droit	n															
213	Administration	n	99	83	77	105	104	89	75	91	81	78					
214	Autres	n	37	27	15	13	15	14	23	3	16	23					
215	Femmes	n	185	163	176	186	193	208	209	263	258	233					
216	Sciences de la santé	n	6	8	6	4	7	5	3	4	9	11					
217	Sciences pures	n	5	4	10	2	4	4	4	5	6	9					
218	Sciences appliquées	n															
219	Arts	n				20	28	23	9	35	29						
220	Lettres	n															
221	Sciences humaines	n	6	8	7	8	10	22	16	13	15	15					
222	Éducation	n							29	33	15	7					
223	Droit	n															
224	Administration	n	136	121	115	133	128	130	125	159	166	167					
225	Autres	n	32	22	38	19	16	24	23	14	18	24					
226	Total	n	329	288	276	311	324	326	316	366	369	355					
227	Sciences de la santé	n	7	9	7	4	7	5	3	4	13	13					
228	Sciences pures	n	8	4	12	3	4	6	6	5	9	15					
229	Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
230	Arts	n	0	0	0	22	32	24	9	39	31	0					
231	Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
232	Sciences humaines	n	10	22	12	12	18	34	23	17	20	28					
233	Éducation	n	0	0	0	0	0	0	29	34	15	7					
234	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
235	Administration	n	235	204	192	238	232	219	200	250	247	245					
236	Autres	n	69	49	53	32	31	38	46	17	34	47					

Nom de l'établissement :														Date :
I. Éléments d'information		II. Observations												Page 2 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														III. Remarques
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
3e cycle - Doctorat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
237	Hommes	65	54	51	51	53	55	51	58	60	69			
238	Sciences de la santé													
239	Sciences pures	34	29	28	30	32	34	32	37	35	29			
240	Sciences appliquées	2	2	2	2	2	2		5	10	17			
241	Arts													
242	Lettres	4	6	7	8	6	6	5	5	5	5			
243	Sciences humaines	17	10	7	4	6	5	8	5	4	8			
244	Éducation	4	4	4	2	2	2	1	2		2			
245	Droit													
246	Administration													
247	Autres	4	3	3	5	5	6	5	4	6	8			
248	Femmes	57	56	64	67	72	64	63	56	45	44			
249	Sciences de la santé													
250	Sciences pures	35	34	37	38	35	35	36	25	21	25			
251	Sciences appliquées			1	1	2	2	4	5	2	4			
252	Arts													
253	Lettres	8	6	7	10	11	10	5	8	7	6			
254	Sciences humaines	5	7	9	6	8	7	9	8	7	2			
255	Éducation	6	6	8	9	12	8	6	9	6	5			
256	Droit													
257	Administration													
258	Autres	3	3	2	3	4	2	3	1	2	2			
259	Total	122	110	115	118	125	119	114	114	105	113			
260	Sciences de la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
261	Sciences pures	69	63	65	68	67	69	68	62	56	54			
262	Sciences appliquées	2	2	3	3	4	4	4	10	12	21			
263	Arts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
264	Lettres	12	12	14	18	17	16	10	13	12	11			
265	Sciences humaines	22	17	16	10	14	12	17	13	11	10			
266	Éducation	10	10	12	11	14	10	7	11	6	7			
267	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
268	Administration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
269	Autres	7	6	5	8	9	8	8	5	8	10			

Nom de l'établissement :												Date :
I. Éléments d'information		II. Observations										Page 2 de 8
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												III. Remarques
		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)										
3e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
270	Hommes	n	3	2	5	7	6	0	0	0	0	0
271	Sciences de la santé	n										
272	Sciences pures	n										
273	Sciences appliquées	n										
274	Arts	n										
275	Lettres	n										
276	Sciences humaines	n										
277	Éducation	n										
278	Droit	n										
279	Administration	n										
280	Autres	n	3	2	5	7	6					
281	Femmes	n	2	3	3	3	4	0	0	0	0	0
282	Sciences de la santé	n										
283	Sciences pures	n										
284	Sciences appliquées	n										
285	Arts	n										
286	Lettres	n										
287	Sciences humaines	n										
288	Éducation	n										
289	Droit	n										
290	Administration	n										
291	Autres	n	2	3	3	3	4					
292	Total	n	5	5	8	10	10	0	0	0	0	0
293	Sciences de la santé	n										
294	Sciences pures	n										
295	Sciences appliquées	n										
296	Arts	n										
297	Lettres	n										
298	Sciences humaines	n										
299	Éducation	n										
300	Droit	n										
301	Administration	n										
302	Autres	n	5	5	8	10	10					

Nom de l'établissement :																			Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations																	III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																				
Total (grades)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019									
Hommes	n	1 348	1 386	1 510	1 547	1 617	1 646	1 648	1 599	1 629	1 662									
303	Sciences de la santé	53	55	56	65	62	72	85	82	84	86									
304	Sciences pures	127	125	126	136	132	129	125	136	150	152									
305	Sciences appliquées	116	112	124	121	123	155	159	147	194	211									
306	Arts																			
308	Lettres	32	22	25	22	16	20	20	22	18	15									
309	Sciences humaines	159	141	148	163	153	144	155	152	145	146									
310	Éducation	232	294	318	325	367	382	386	379	380	411									
311	Droit																			
312	Administration	621	634	706	709	756	734	705	676	649	626									
313	Autres	8	3	7	6	8	10	13	5	9	15									
Femmes	n	2 975	3 118	3 323	3 395	3 677	3 657	3 620	3 533	3 373	3 250									
314	Sciences de la santé	638	630	704	749	865	835	847	880	812	740									
315	Sciences pures	176	178	181	198	204	184	193	197	204	218									
316	Sciences appliquées	11	10	13	15	15	16	15	13	10	27									
317	Arts																			
318	Lettres	40	48	54	40	45	56	39	53	49	43									
319	Sciences humaines	314	370	364	378	420	426	431	423	411	360									
320	Éducation	1164	1236	1286	1280	1340	1309	1280	1187	1147	1128									
322	Droit																			
323	Administration	624	641	716	732	783	823	810	771	736	728									
324	Autres	8	5	5	3	5	8	5	9	4	6									
Total	n	4 323	4 504	4 833	4 942	5 294	5 303	5 268	5 132	5 002	4 912									
325	Sciences de la santé	691	685	760	814	927	907	932	962	896	826									
326	Sciences pures	303	303	307	334	336	313	318	333	354	370									
327	Sciences appliquées	127	122	137	136	138	171	174	160	204	238									
328	Arts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
329	Lettres	72	70	79	62	61	76	59	75	67	58									
330	Sciences humaines	473	511	512	541	573	570	586	575	556	506									
331	Éducation	1 396	1 530	1 604	1 605	1 707	1 691	1 666	1 566	1 527	1 539									
332	Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0									
333	Administration	1 245	1 275	1 422	1 441	1 539	1 557	1 515	1 447	1 385	1 354									
334	Autres	16	8	12	9	13	18	18	14	13	21									
335																				

Nom de l'établissement :														Date :
I. Éléments d'information														Page 2 de 8
II. Observations														III. Remarques
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS														
Total (autres sanctions)														
Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019				
336 Hommes	471	458	453	480	594	549	580	538	469	457				
Sciences de la santé	14	16	16	21	29	36	41	41	33	27				
Sciences pures	3		2	1			2		3	6				
Sciences appliquées		5	9		2	2	1	30	19	19				
340 Arts		6		4	4	1		4	2					
341 Lettres	2	1							2					
342 Sciences humaines	14	32	18	12	18	24	19	15	18	21				
343 Éducation	13	10	10	8	12	4	2	4	4	3				
344 Droit														
345 Administration	343	315	338	379	412	425	449	396	329	325				
346 Autres	82	73	60	55	117	55	66	46	61	56				
347 Femmes	1 116	1 127	1 132	1 217	1 337	1 352	1 314	1 379	1 274	1 228				
Sciences de la santé	157	145	128	124	188	226	211	265	234	256				
349 Sciences pures	5	4	10	2	4	4	4	5	6	9				
350 Sciences appliquées		3	3			3		7	13	17				
351 Arts		12		34	28	23	9	35	29					
352 Lettres	8	9		2	2	5	1	1	3	6				
353 Sciences humaines	167	195	142	163	161	173	170	148	158	158				
354 Éducation	64	45	65	82	60	48	59	55	32	34				
355 Droit														
356 Administration	617	624	674	725	758	763	731	732	674	621				
357 Autres	98	90	110	85	136	107	129	131	125	127				
358 Total	1 587	1 585	1 585	1 697	1 931	1 901	1 894	1 917	1 743	1 685				
Sciences de la santé	171	161	144	145	217	262	252	306	267	283				
359 Sciences pures	8	4	12	3	4	6	6	5	9	15				
361 Sciences appliquées	0	8	12	0	2	5	1	37	32	36				
362 Arts	0	18	0	38	32	24	9	39	31	0				
363 Lettres	10	10	0	2	2	5	1	3	3	6				
364 Sciences humaines	181	227	160	175	179	197	189	163	176	179				
365 Éducation	77	55	75	90	72	52	61	59	36	37				
366 Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
367 Administration	960	939	1 012	1 104	1 170	1 188	1 180	1 128	1 003	946				
368 Autres	180	163	170	140	253	162	195	177	186	183				

Nom de l'établissement :																			Date :	
I. Éléments d'information		II. Observations																	Page 2 de 8	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS																			III. Remarques	
Total (toutes les sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019								
369	Hommes	n	1 819	1 844	1 963	2 027	2 211	2 195	2 228	2 137	2 098	2 119								
370	Sciences de la santé	n	67	71	72	86	91	108	126	123	117	113								
371	Sciences pures	n	130	125	128	137	132	131	127	136	153	158								
372	Sciences appliquées	n	116	117	133	121	125	157	160	177	213	230								
373	Arts	n		6		4	4	1		4	2									
374	Lettres	n	34	23	25	22	16	20	20	24	18	15								
375	Sciences humaines	n	173	173	166	175	171	168	174	167	163	167								
376	Éducation	n	245	304	328	333	379	386	388	383	384	414								
377	Droit	n																		
378	Administration	n	964	949	1044	1088	1168	1159	1154	1072	978	951								
379	Autres	n	90	76	67	61	125	65	79	51	70	71								
380	Femmes	n	4 091	4 245	4 455	4 612	5 014	5 009	4 934	4 912	4 647	4 478								
381	Sciences de la santé	n	795	775	832	873	1053	1061	1058	1145	1046	996								
382	Sciences pures	n	181	182	191	200	208	188	197	202	210	227								
383	Sciences appliquées	n	11	13	16	15	15	19	15	20	23	44								
384	Arts	n		12		34	28	23	9	35	29									
385	Lettres	n	48	57	54	42	47	61	40	54	52	49								
386	Sciences humaines	n	481	565	506	541	581	599	601	571	569	518								
387	Éducation	n	1228	1281	1351	1362	1400	1357	1339	1242	1179	1162								
388	Droit	n																		
389	Administration	n	1241	1265	1390	1457	1541	1586	1541	1503	1410	1349								
390	Autres	n	106	95	115	88	141	115	134	140	129	133								
391	Total	n	5 910	6 089	6 418	6 639	7 225	7 204	7 162	7 049	6 745	6 597								
392	Sciences de la santé	n	862	846	904	959	1 144	1 169	1 184	1 268	1 163	1 109								
393	Sciences pures	n	311	307	319	337	340	319	324	338	363	385								
394	Sciences appliquées	n	127	130	149	136	140	176	175	197	236	274								
395	Arts	n	0	18	0	38	32	24	9	39	31	0								
396	Lettres	n	82	80	79	64	63	81	60	78	70	64								
397	Sciences humaines	n	654	738	672	716	752	767	775	738	732	685								
398	Éducation	n	1 473	1 585	1 679	1 695	1 779	1 743	1 727	1 625	1 563	1 576								
399	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0								
400	Administration	n	2 205	2 214	2 434	2 545	2 709	2 745	2 695	2 575	2 388	2 300								
401	Autres	n	196	171	182	149	266	180	213	191	199	204								
Source : Extraction du système GDEU en ligne en date du 11 septembre 2019.																				
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.																				

Nom de l'établissement :													Date :			
I. Éléments d'information		II. Observations											Page 3 de 8			
Nombre de diplômés de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade (Total de la cohorte en nombre absolu)													III. Remarques			
		Unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réussite des études de baccalauréat																
417	Persévérance après 1 an	n	574	618	643	624	688	682	649	740	788	762	826	756	721	707
418	Diplomation après 6 ans	n	518	549	592	560	617	604	588	664	733	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																
419	Sciences de la santé	n	42	82	71	61	85	76	70	95	107	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences pures	n	64	48	53	39	34	38	23	56	54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences appliquées	n	24	18	22	18	15	19	14	22	17	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Arts	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Lettres	n	12	9	6	7	1	9	7	5	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Sciences humaines	n	42	45	31	47	53	83	67	68	67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Éducation	n	241	256	286	245	251	213	211	228	229	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Droit	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Administration	n	93	91	123	143	178	166	196	190	255	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Autres	n	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e et de 3e cycles																
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n	51	56	48	59	47	38	50	38	43	60	46	n.d.	n.d.	n.d.
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n	62	65	57	65	60	43	62	46	53	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n	10	6	8	5	6	11	8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études au baccalauréat																
432	Sciences de la santé	an	2,88	2,28	2,16	2,45	2,24	2,25	2,24	2,31	2,38	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Sciences pures	an	3,03	3,13	2,71	2,84	3,18	3,26	3,09	3,02	3,09	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
434	Sciences appliquées	an	3,53	3,76	3,68	3,57	3,27	3,84	3,38	3,76	3,51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
435	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Lettres	an	2,64	3,85	2,78	3,14	3,67	3,11	3,05	3,40	3,42	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
437	Sciences humaines	an	3,10	3,02	3,12	3,23	3,31	2,69	2,70	2,82	2,78	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
438	Éducation	an	3,76	3,77	3,79	3,79	3,74	3,90	3,87	3,76	3,82	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
440	Administration	an	3,00	3,04	2,93	3,10	3,06	3,10	3,17	3,12	2,93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
441	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
442	Ensemble des secteurs	an	3,37	3,31	3,27	3,34	3,26	3,25	3,26	3,21	3,14	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement :											Date :	
I. Éléments d'information											Page 3 de 8	
II. Observations											III. Remarques	
Durée moyenne des études de maîtrise												
443	Sciences de la santé	an	0,67	-	-	1,67	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences pures	an	3,39	3,47	3,10	2,78	3,53	3,05	3,37	3,12	n.d.	n.d.
445	Sciences appliquées	an	-	-	-	3,33	4,67	4,17	3,33	5,50	n.d.	n.d.
446	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.
447	Lettres	an	2,83	3,33	3,00	3,13	4,83	4,17	3,33	3,83	n.d.	n.d.
448	Sciences humaines	an	4,31	3,38	4,10	3,29	3,71	4,37	4,04	3,73	n.d.	n.d.
449	Éducation	an	2,90	4,00	4,17	3,00	3,39	4,27	3,74	4,00	n.d.	n.d.
450	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.
451	Administration	an	2,25	2,07	2,52	2,59	2,13	1,79	2,04	1,72	n.d.	n.d.
452	Autres	an	-	-	-	-	-	3,33	-	-	n.d.	n.d.
453	Ensemble des secteurs	an	3,16	3,06	3,19	2,83	3,21	2,64	3,11	3,02	2,97	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat												
454	Sciences de la santé	an	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
455	Sciences pures	an	5,28	5,44	5,87	4,33	4,11	4,06	2,89	n.d.	n.d.	n.d.
456	Sciences appliquées	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
457	Arts	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
458	Lettres	an	-	4,33	-	-	-	6,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
459	Sciences humaines	an	7,00	6,50	5,67	4,67	-	5,50	8,00	n.d.	n.d.	n.d.
460	Éducation	an	1,67	-	-	-	-	2,33	1,67	n.d.	n.d.	n.d.
461	Droit	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
462	Administration	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
463	Autres	an	-	-	-	-	-	-	-	n.d.	n.d.	n.d.
464	Ensemble des secteurs	an	4,90	5,61	5,79	4,40	4,11	3,85	4,25	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement :

Date :

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)											
Effectif régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P	
Hommes		n	n.d.	n.d.	n.d.	223	229	223	211	202	210	208	
465	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	17	19	18	14	14	11	13	
466	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	109	111	110	106	101	108	105	
467	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.								
468	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.								
469	Gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.								
470	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	42	44	43	40	37	39	37	
471	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	27	25	24	25	26	26	
472	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	1		
473	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	26	27	26	26	24	25	27	
474	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.								
475	Femmes	n	n.d.	n.d.	223	239	239	239	238	235	244	243	
476	Direction	n	n.d.	n.d.	6	7	8	7	7	7	10	8	
477	Professeurs	n	n.d.	n.d.	59	68	69	72	70	70	72	71	
478	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.									
479	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.									
480	Gérance	n	n.d.	n.d.									
481	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	40	40	42	45	44	44	48	48	
482	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	24	27	28	27	26	26	26	26	
483	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	92	95	90	85	86	86	86	87	
484	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	2	3	
485	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.									
486	Total	n	n.d.	n.d.	446	468	462	449	437	454	451		
487	Direction	n	n.d.	n.d.	23	26	26	21	21	21	21	21	
488	Professeurs	n	n.d.	n.d.	168	179	179	178	171	180	176		
489	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.									
490	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.									
491	Gérance	n	n.d.	n.d.									
492	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	82	84	85	85	81	87	85		
493	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	52	54	53	51	51	52	52		
494	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	93	96	91	86	87	87	87		
495	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	28	29	28	28	26	27	30		
496	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.									
497		n	n.d.	n.d.									

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif non régulier selon la catégorie de personnel		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019^P
498	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	177	184	152	148	139	150	167
499	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							1
500	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	12	16	14	10	8	11
501	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.							
502	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	40	35	19	18	23	33	36
503	Géance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
504	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	74	89	72	79	72	74	80
505	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	11	7	5	5	6	11
506	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	21	20	22	18	15	19	22
507	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	12	9	9	11	8	5
508	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	7	5	3	2	1
509	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	234	257	204	169	174	182	205
510	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							1
511	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	12	13	11	14	13	15
512	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.					1		
513	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	64	48	38	27	29	44
514	Géance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
515	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	110	144	103	77	92	95	101
516	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	7	10	11	5	6	6
517	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	32	28	29	30	33	36	36
518	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.		2	1	1	2	2	2
519	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.				1		1	
520	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	412	441	356	317	313	332	372
521	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.							2
522	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	24	29	25	24	21	26
523	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.					1		
524	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	102	99	67	56	50	62	80
525	Géance	n	n.d.	n.d.	n.d.							
526	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	184	233	175	156	164	169	181
527	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	20	18	17	16	10	12	17
528	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	53	48	51	48	48	55	58
529	Personnel de métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	14	10	10	13	10	7
530	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	7	6	3	3	1

Effectif de chargés de cours		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
531	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	311	331	331	338	321	301	286
532	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	168	177	180	184	177	173	154
533	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	143	154	151	154	144	128	132

Notes méthodologiques siège social

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018, septembre 2019.
Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019, septembre 2019.

2. Sélection du personnel

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu tous les employés qui recevaient une rémunération de base au 1er octobre. Ceci inclut autant les employés à temps plein qu'à temps partiel, que les réguliers, contractuels, temporaires, substitués ou surnuméraires. « Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier. ». Plus précisément, les prépondérances permettent par exemple de prioriser un emploi régulier à temps plein de professionnel par rapport à un emploi non régulier à temps plein de gérance, si les deux sont identifiés comme étant actifs au 1er octobre. A noter que les effectifs de professeurs correspondent à ceux de la page 1.

La grille de prépondérance est la suivante et doit se lire de gauche à droite (A à C). puis de haut en bas (1 à 10) :

Statut de poste (A)	Régime d'emploi (B)	Groupe d'emploi (C)
1. Régulier	1. Temps plein	1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
	2. Temps partiel	6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien
		1. Direction
		2. Professeurs
		3. Gérance
		4. Professionnel
		5. Technique
		6. Bureau
		7. Métiers et services
		8. Autre personnel E&R
		9. Personnel périphérique E&R
		10. Personnel périphérique de soutien

1. Temps plein	1. Direction
	2. Professeurs
	3. Gérance
	4. Professionnel
	5. Technique
	6. Bureau
	7. Métiers et services
	8. Autre personnel E&R
	9. Personnel périphérique E&R
	10. Personnel périphérique de soutien
2. Temps partiel	1. Direction
	2. Professeurs
	3. Gérance
	4. Professionnel
	5. Technique
	6. Bureau
	7. Métiers et services
	8. Autre personnel E&R
	9. Personnel périphérique E&R
	10. Personnel périphérique de soutien
2. Non régulier	

4. Sélection des chargés de cours

Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire à l'onglet "Définitions et informations", nous avons retenu uniquement les chargés de cours qui, au 1er octobre, recevaient une rémunération de base, autre qu'une rétroactivité, pour une activité d'enseignement listée dans le système GDEU. À noter que l'effectif des chargés de cours correspond à celui de la page 1.

5. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

^P Les données sur le personnel pour l'année 2018-2019 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune reddition de compte et n'ayant donc fait l'objet d'aucune approbation de diffusion par l'établissement.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										Date :
I. Éléments d'information		II. Observations										Page 5 de 8
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT		III. Remarques										
Fonds de fonctionnement		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
A. Produits		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Unité												
534	Subventions	k\$	52 533	58 265	58 993	62 604	61 371	60 467	58 945	61 114	65 806	
535	Subvention du MEES (515)	k\$	50 628	56 304	56 995	60 498	59 543	58 708	57 232	59 269	63 935	
536	Autres subventions provinciales (406, 410, 495)	k\$	186	25	26	34	24	55	42	58	81	
537	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	1 719	1 764	1 707	1 621	1 558	1 551	1 503	1 532	1 563	
538	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	0	172	265	451	246	153	168	256	227	
539	Produits provenant des étudiants	k\$	10 458	10 994	12 375	13 116	13 682	13 702	13 273	13 386	13 749	
540	Droits de scolarité (401)	k\$	7 935	8 346	9 644	10 015	10 322	10 178	9 873	9 799	9 645	
541	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	692	610	568	531	721	884	795	966	1 479	
542	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	24	22	21	28	11	18	10	24	25	
543	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	0	53	72	66	49	59	100	
544	Cotisations des étudiants (455)	k\$	495	536	570	629	647	636	618	614	604	
545	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	1 312	1 480	1 572	1 860	1 909	1 919	1 929	1 925	1 896	
546	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
547	Autres produits	k\$	2 016	2 355	2 188	2 647	3 339	2 758	3 788	3 501	3 371	
548	Intérêts et dividendes (435)	k\$	120	67	100	95	91	34	174	158	140	
549	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
550	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
551	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	3	56	97	129	80	147	126	88	
552	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	0	5	0	0	0	0	51	56	68	
553	Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
554	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	278	200	154	251	727	698	1 404	1 282	1 222	
555	Ventes externes (460)	k\$	1 618	2 080	1 877	2 205	2 392	1 947	2 013	1 878	1 853	
556	Autres produits (466, 470)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
557	Total des produits	k\$	65 007	71 614	73 556	78 367	78 392	76 927	76 006	78 001	82 926	

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski	Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date :
	Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Page 5 de 8		
I. Éléments d'information	II. Observations											III. Remarques
DOMNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT												
Fonds de fonctionnement	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
B. Charges												
558 Masse salariale	k\$	42 503	47 866	50 983	53 320	54 440	54 528	53 217	55 289	55 809		
559 Direction	k\$	2 766	2 983	3 347	3 575	3 576	3 100	2 872	3 130	3 397		
560 Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
561 Enseignants-chercheurs	k\$	16 612	19 243	20 434	21 235	22 513	21 867	21 132	22 268	22 814		
562 Chargés de cours	k\$	8 069	8 388	9 377	10 317	10 394	10 892	11 167	10 967	10 565		
563 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 181	1 453	1 574	1 765	1 848	1 848	1 804	1 877	1 935		
564 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	253	342	227	268	280	252	187	168	156		
565 Personnel professionnel non enseignant	k\$	5 537	6 043	6 419	6 285	6 205	6 697	5 968	6 471	6 690		
566 Personnel de soutien technique	k\$	2 565	3 042	2 970	3 128	3 031	3 216	3 098	3 376	3 501		
567 Personnel de soutien de bureau	k\$	4 186	4 900	5 060	5 015	5 263	5 070	5 232	5 238	5 127		
568 Personnel de métier et ouvrier	k\$	1 334	1 473	1 574	1 734	1 521	1 586	1 757	1 794	1 624		
569 Avantages sociaux (700)	k\$	8 321	9 511	10 109	10 590	11 081	11 379	11 357	12 151	12 039		
570 Autres charges	k\$	11 734	13 294	12 129	13 016	11 805	12 149	12 592	12 576	13 305		
571 Avantages sociaux futurs (704)	k\$	259	167	(257)	(17)	(800)	(477)	330	386	670		
572 congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	119	8	8	162	169	(149)	105	100	58		
573 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	8	2	0	0	0	0		
574 Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	0	0	0	0	0	0	19	0	0		
575 Formation et perfectionnement (710)	k\$	154	226	244	226	189	232	195	241	197		
576 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	1 790	1 959	1 866	1 948	1 878	1 688	1 799	1 810	1 632		
577 Bourses (735)	k\$	586	624	612	498	418	484	527	418	503		
578 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	2 078	2 061	1 307	1 818	1 331	1 252	1 120	938	934		
579 Fournitures et matériel (745)	k\$	1 647	1 901	1 688	1 678	1 443	1 369	1 318	1 304	1 513		
580 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	164	150	136	152	94	112	102	104	110		
581 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	2 746	3 292	3 355	3 257	3 397	3 168	3 418	3 517	3 682		
582 Volumens et périodiques (750)	k\$	583	678	694	669	652	781	698	706	768		
583 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1 351	1 453	1 665	1 729	1 816	1 856	1 787	1 826	2 121		
584 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	421	411	471	558	690	701	731	691	702		
585 Location-exploitation (830)	k\$	49	64	79	95	94	109	127	126	115		
586 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
587 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
588 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
589 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	121	193	123	115	211	189	181	288	59		
590 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
591 Autres charges (860, 870)	k\$	(332)	106	138	119	222	833	134	121	241		
592 Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
593 Ventes internes (878)	k\$	0	(474)	(462)	(467)	(445)	(420)	(396)	(357)	(413)		
594 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
595 Total avant éléments extraordinaires	k\$	62 558	70 197	72 759	76 458	76 880	77 635	76 771	79 659	80 740		
596 Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	(654)	0	0	0	0	0	0	0		
597 Total des charges	k\$	62 558	69 543	72 759	76 458	76 880	77 635	76 771	79 659	80 740		
598 Résultat de l'exercice	k\$	2 449	2 071	797	1 909	1 512	(708)	(765)	(1 659)	2 186		

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski	Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											Date :
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Page 6 de 8	
I. Éléments d'information	II. Observations											III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS												
Fonds avec restrictions												
A. Produits												
599 Subventions	k\$	11 549	12 706	12 355	13 974	11 692	11 216	12 713	14 917	17 243		
600 Subvention du Ministère (515)	k\$	617	555	706	1 133	932	995	980	1 050	1 411		
601 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	3 642	4 349	4 811	5 412	4 811	4 433	7 072	8 573	10 334		
602 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	5 005	4 933	5 374	6 274	5 032	4 710	3 642	4 100	4 470		
603 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	2 285	2 869	1 464	1 155	917	1 078	1 019	1 193	1 028		
Autres produits	k\$	972	879	1 372	3 339	1 568	1 925	1 920	2 434	2 820		
605 Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
606 Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
607 Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
608 Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	0	955	1 281	846	658	638	612	712		
609 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	0	0	0	0	0	0	808	1 297	1 812		
610 Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
611 Ventés externes (460)	k\$	972	879	417	2 058	722	1 267	474	525	296		
612 Autres produits (466, 470)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total des produits	k\$	12 521	13 586	13 727	17 313	13 260	13 141	14 633	17 351	20 063		

Nom de l'établissement :	Date :										
	Page 7 de 8										
I. Éléments d'information	III. Remarques										
II. Observations											
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019		
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											
665 Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	2 548	3 821	3 284	2 805	4 421	3 676	2 902	6 478	7 481	
666 Fonds de fonctionnement	k\$	1 232	944	821	1 001	345	0	0	292	1 418	
667 Fonds avec restrictions	k\$	1 215	686	277	373	624	400	589	665	1 422	
668 Fonds de dotation	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
669 Autres fonds, fondations et dons	k\$	82	92	75	103	1	300	119	0	0	
660 Autres sources	k\$	12 154	7 808	2 639	1 601	1 497	300	371	2 825	5 093	
661 Total	k\$	17 232	13 351	7 095	5 883	6 888	4 676	3 982	10 260	15 414	
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)											
662 Projets en cours	k\$	230	99	410	1 570	355	167	183	5 770	1 062	
663 Terrains	k\$	0	0	1 861	0	0	390	0	0	0	
664 Aménagement de terrains	k\$	110	46	116	0	0	5	0	0	0	
665 Bâtiments	k\$	5 090	407	50	0	0	0	0	0	0	
666 Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
667 Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	1 511	3 363	2 702	1 203	2 195	2 478	1 825	1 919	10 051	
668 Améliorations locales	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
669 Équipements informatiques	k\$	893	678	558	645	660	570	503	691	996	
670 Équipements de communication multimédia	k\$	315	836	207	43	25	22	65	97	116	
671 Mobilier et équipement de bureau	k\$	249	105	178	204	96	48	80	170	127	
672 Autres équipements	k\$	39	5	27	8	2	66	19	60	58	
673 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	6 098	3 823	651	1 549	556	424	1 043	1 161	2 005	
674 Documents de bibliothèques	k\$	154	156	120	100	111	129	89	94	99	
675 Manuels pédagogiques	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
676 Matériels roulants	k\$	58	54	37	0	74	10	14	26	23	
677 Réseaux de télécommunications	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
678 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$	54	43	8	0	167	0	0	48	33	
679 Autres actifs corporels (note A)	k\$	1 981	3 298	100	210	2 289	151	100	0	682	
680 Actifs non amortissables	k\$	200	229	0	175	0	0	0	0	0	
681 Logiciels (note B)	k\$	132	79	67	105	44	88	60	48	65	
682 Développements informatiques (note B)	k\$	119	129	3	70	312	126	0	176	97	
683 Autres actifs incorporels	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
684 TOTAL	k\$	17 232	13 351	7 095	5 883	6 888	4 676	3 982	10 260	15 414	

Norm de l'établissement : UQAR													Date :	
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, septembre 2019														
I. Eléments d'information													III. Remarques	
III. Observations														
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)														
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE														
Fonds de recherche par source de financement													Symbole:(..) Les données ne sont pas disponibles pour cette période.	
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
685	Fonds de recherche (total)	k\$	12 899	11 012	10 511	9 528	14 230	21 883	16 243			
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	483	271	43	190	920	8 291	1 111			
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	71	91	140	86	13	31	55			
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	5 413	4 589	4 479	4 216	4 187	4 284	5 335			
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	1 200	1 100	1 100	600	1 000	1 000	1 060			
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	3 947	3 256	3 080	3 261	2 818	2 793	3 164			
691	Gouvernement du Canada	k\$	266	232	299	356	369	491	1 112			
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	3 453	3 333	3 270	2 428	2 132	3 012	2 872			
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	1 151	1 012	1 380	1 195	1 646	1 810	1 463			
694	Gouvernement du Québec	k\$	2 302	2 321	1 890	1 233	486	1 202	1 409			
695	Financement institutionnel	k\$	238	262	494	164	269	115	99			
696	Autres sources	k\$	3 240	2 084	2 084	2 445	6 710	6 150	6 771			
697	Contrats	k\$	2 277	1 158	1 102	1 927	5 905	5 053	5 587			
...	Exclusions	k\$	8 874	10 968	6 776	4 571	6 967	11 298	13 929			
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	3 791	5 993	2 812	1 433	5 464	9 766	12 367			
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	1 707	1 619	1 568	1 536	1 503	1 532	1 562			
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	3 376	3 356	2 406	1 602	0	0	0			
Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.														
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)														
Fonds de recherche par secteur disciplinaire														
	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019			
698	Fonds de recherche (total)	k\$	12 899	11 012	10 511	9 528	14 230	21 883	16 243			
699	Sciences de la santé	k\$	126	500	305	64	160	288	195			
700	Sciences pures	k\$	7 828	6 247	5 846	5 899	7 580	12 727	9 361			
701	Sciences appliquées	k\$	1 089	960	1 106	772	582	1 047	1 786			
702	Arts	k\$	0	0	0	0	0	0	0			
703	Lettres	k\$	0	0	48	48	49	50	79			
704	Sciences humaines	k\$	3 017	2 499	2 190	2 489	5 400	7 256	4 401			
705	Education	k\$	505	553	709	227	257	286	251			
706	Droit	k\$			
707	Administration	k\$	334	253	307	29	202	229	169			
708	Autres	k\$			

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 1	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir la case réservée à l'année 2018-2019 sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MEES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
Lignes 13 et 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 2- Étudiants par cycle

Lignes 105 à 401 Effectif étudiants
Lignes 138 à 170 1er cycle - Autres sanctions
Lignes 204 à 236 2e cycle - Autres sanctions
Lignes 270 à 302 3e cycle - Autres sanctions

Page 3- Réussite

Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.

Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.

Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir *Liste_formules*.

Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir *Liste_formules*.

Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.

Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir *Liste_formules*.

Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 402 à 416

La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats).

Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Sources : MEEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1 - Étudiants-enseignants

Ligne 18	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Veuillez exclure les professeurs invités.
Ligne 21	Nombre de professeurs au 1er octobre (total)	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés
Ligne 22	Nombre de professeurs réguliers	La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.
Ligne 25	Nombre de professeurs non réguliers	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Ligne 28	Nombre de chargés de cours au 1er octobre	Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: sumuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.
Ligne 38	Autres catégories d'enseignants	Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Uniquement les chargés de cours avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés
Lignes 39 à 71	Professeurs selon le secteur disciplinaire	La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.
Lignes 72 à 104	Chargés de cours selon le secteur disciplinaire	Toute personne ayant donné un cours déclaré dans le système GDEU, dont le lien d'emploi avec l'établissement ne correspond ni à la définition d'un professeur, ni à celle d'un chargé de cours pour les fins du présent formulaire.

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se réfère au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres.
Professeurs	Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.
Chargés de cours	Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité.
Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.
Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examens, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
Gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiquables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). A titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.
Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. A ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.
Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.

Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
Personnel de métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.
Lignes 465 à 497	Effectif régulier au 1er octobre L'effectif régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel permanent rémunéré directement par l'établissement ou par un établissement affilié, à même son budget général. L'effectif régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC. Il exclut le personnel occasionnel, temporaire, étudiant, stagiaire ou autre. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.
Lignes 498 à 530	Effectif non régulier au 1er octobre L'effectif non régulier comprend le personnel au 1er octobre de l'année de référence dans un statut non régulier relativement au poste. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: sumuméraire, occasionnel, invité, prêt par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc. rémunéré par l'établissement ou par un établissement affilié à même son budget général. L'effectif non régulier est exprimé en nombre de personnes et non en ETC.
Lignes 531 à 533	Chargés de cours Regroupe les chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour un cours déclaré dans le Système GDEU au 1er octobre. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours au 1er octobre ne comprend pas les chargés de cours qui obtiennent une rémunération pour des activités de «gestion académique», et exclut aussi ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Par leur statut d'emploi particulier, les chargés de cours constituent une catégorie à part.

Note méthodologique – Section recherche

La décision de la Commission de la Culture et de l'Éducation de proposer un nouveau canevas de grille a rendu obsolète le processus habituel de production des tableaux demandés depuis un bon nombre d'années incluant les automatisations réalisées à même les systèmes de données. La nouvelle grille proposée en juin soulevait un nombre important de questionnements qui poussèrent l'équipe du siège social à interpeller les personnes impliquées, autant à la Commission qu'au Ministère de l'Éducation.

Les rencontres ont permis de clarifier plusieurs points et de proposer des amendements méthodologiques. La dernière version de la grille transmise contient le détail méthodologique (onglet "définitions et informations") qui guide la production des données pour la section recherche. Toutefois, des éléments discutés avec le responsable de la CCE, et pourtant acceptés, ne sont pas consignés dans la nouvelle version de la grille et peuvent influencer grandement la nature de l'information produite, notamment la notion de responsabilité des octrois. C'est pourquoi la méthodologie que nous proposons pour la réalisation des données recherche divergente légèrement de la proposition officielle de la commission, mais est jugée acceptable par le responsable de la commission (Jules Racine-St-Jacques) qui comprend bien que la comparabilité interétablissement des données de la recherche ne pourra être assurée considérant que la production des données revient à chacun des établissements. Notez que nous avons consulté des établissements hors du réseau afin de comparer les méthodologies utilisées et que, pour plusieurs aspects, des divergences existent concernant la synchronicité avec le personnel notamment.

Détails méthodologiques

Source de données :

•Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 23-09-2019)
•Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2017-2018 et fichiers de déclaration provisoires, 2018-2019 extrait en septembre 2019. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-recteurs, ne sont pas comptabilisés ici. [...] Les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés ». Ceci inclut autant les professeurs à temps plein et à temps partiel, ainsi que les professeurs réguliers, contractuels et substitués au 1er octobre de chaque année. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font également partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : Puisque les notes méthodologiques de la grille de la commission mentionnent que la définition de ligne 21 (nombre de professeurs-chercheurs au 21 octobre) s'applique à « tout le formulaire », la production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur excluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-recteurs (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral.** Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur) la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles soit de **2012 à 2019**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2019 correspond à la déclaration 2018-2019 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2019.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs. La répartition des professeurs par famille disciplinaire a été réalisée à partir du code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER. La catégorisation n'est donc pas faite sur la base de l'unité d'enseignement comme stipulé dans la méthodologie de la grille. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers la famille disciplinaire établie par la CCE. Si un CLARDER non documenté était rencontré, la discipline liée au département était utilisée aux fins de classification. Les professeurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels.

Type de répartition des octrois utilisés : La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche », et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nanties et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCE et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Type de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 685 à 730) :

•Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des MIO provinciaux découlant de la reforme du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Toutefois, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.

•Exclusion des bourses de formation : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».

•Exclusion des contrats de service : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FE) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 689, 690 et 691
689	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : - Niveau 1 (SCRC) - Niveau 2 (SCRC) - Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) - Chaire de recherche du Canada – Niveau 1 (SPIIE) - Chaire de recherche du Canada – Niveau 2 (SPIIE) - Chaires d'excellence en recherche du Canada (SPIIE)
690	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes inter-organismes à l'intention des établissements (SPIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : - CRSH - CRSNG - IRSC - Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence - SPIE
691	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIE Sous-Type d'OPF : o Ministère fédéral o Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
692	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 693 et 694
693	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FROSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : - FROSC - FRQNT - FRQS
694	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Type de financement = Subvention Sous-Type d'OPF : o Ministère provincial o Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 = FCI Organisme pourvoyeur de fonds :
695	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	- UQAM - UQTR - UQAC - UQAR - UQO - UQAT - INRS - ENAP - ETS - TELUQ Evolution des contributions FCI via le Code Loi 95 = FCI
696	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement.	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
697	Contrats	Contrats des ministères et organismes publics provinciaux et fédéraux	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion	non associé à un professeur-chercheur	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	
Exclusion	FIR du gouvernement fédéral	Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeur-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	
Exclusion	FIR du gouvernement provincial	Paiement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada) Paiement des frais indirect du gouvernement provincial payés par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres MO provinciaux furent considérés.	

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Sources : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, BCI.

Page 1- Étudiants-enseignants

Ligne 21 Nombre de professeurs au 1er octobre (total)

Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, ne sont pas comptabilisés ici. Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés. Uniquement les professeurs avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés

La définition utilisée s'applique à tout le formulaire, à l'exception de la ligne 18 (professeurs récemment embauchés) qui exclut les professeurs invités.

Ligne 22 Nombre de professeurs réguliers

Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Veuillez noter qu'un statut régulier n'est pas nécessairement garant d'un emploi à temps plein.

Ligne 25 Nombre de professeurs non réguliers

Professeurs et chercheurs avec rang académique dans un statut non régulier au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Cet effectif correspond au personnel dont le statut relatif au poste est limité dans la durée: surnuméraire, occasionnel, invité, prêté par un autre établissement, temporaire, contractuel, étudiant, stagiaire, etc.

Lignes 39 à 71

Professeurs selon le secteur disciplinaire

Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le secteur disciplinaire de la principale discipline d'enseignement ou de recherche du professeur.

Page 4- Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), Collecte de données 2017-2018, 11 juillet 2018, p. 45-48.

Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs.

Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

Professeurs

Regroupe les professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens, sont comptabilisés sous "Direction". Veuillez noter que les professeurs en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Les professeurs invités sont également comptabilisés.

Page 8- Recherche

Lignes 685 à 697 Fonds de recherche par source de financement

Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.

Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.

Ligne 690	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
Ligne 691	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 694	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
Ligne 695	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
Ligne 696	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)
Ligne 697	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
Lignes 698 à 708	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 709 à 719	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
Lignes 720 à 730	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées aux lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MEEES

Source : MEEES, TSEP, DGSEG, DIS.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

ABI	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées
Sciences fondamentales et appliquées de la santé	Sciences biologiques	Ressources naturelles
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols
Médecine	Microbiologie	Zootchnie
Médecine et chirurgie expérimentales	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments
Optométrie	Génétique	Phytotechnie
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagement
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique et astronautique
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical
	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique
		Génie civil, de la construction et du transport
		Génie électrique, électronique et des communications
		Génie mécanique
		Génie géologique
		Génie industriel et administratif
		Génie métallurgique et des matériaux
		Génie minier
		Génie physique
		Génie nucléaire
		Géodésie (arpentage)
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs
		Génie des pâtes et papiers
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)
		Génie agro-forestier
		Sciences de l'activité physique

Sciences humaines

Études géopolitiques
Communications et journalisme
Psychologie
Sciences sociales
Anthropologie
Économique
Histoire
Géographie
Science politique
Sociologie
Criminologie
Études urbaines
Démographie
Ethnologie et ethnographie
Sexologie
Économie rurale et agricole
Psycho-éducation
Sciences domestiques
Sciences médiévales
Service social
Animation sociale ou communautaire
Orientation, information scolaire et professionnelle
Récréologie
Sciences sociales et humanités
Philosophie
Sciences religieuses
Pluridisciplinaire (sciences humaines)

Lettres

Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais
Langues secondes autres que le français et l'anglais
Latin, latin-grec
Traduction
Langues et littératures françaises ou anglaises
Littérature comparée
Humanités gréco-latines, et archéologie classique
Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)
Français, en général et langue maternelle
Français, langue seconde
Anglais, langue seconde
Anglais, en général et langue maternelle
Pluridisciplinaire (lettres)

Éducation	Droit	Administration
Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation)	Droit	Administration des affaires
Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables
Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance
Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises
Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie)		Recherche opérationnelle
Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats
Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international
Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel
Pédagogie universitaire		Relations industrielles
Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires
		Administration scolaire
		Gestion des services de santé
		Coopération
		Gestion de la production
		Administration publique
		Pluridisciplinaire (administration)
		Bibliothéconomie et archivistique

Arts

Beaux-arts et arts appliqués
Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture)
Histoire de l'art
Musique
Musicologie (histoire et littérature)
Art dramatique
Mouvement expressif, danse, mime, rythmique
Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)
Cinématographie
Photographie
Arts graphiques (communications graphiques)
Pluridisciplinaire (arts)

Autres

Études Autresles
Environnement (qualité du milieu et pollution)
Carrières militaires
Non applicable



4. Rapport sur les perspectives de développement

Université du Québec à Rimouski

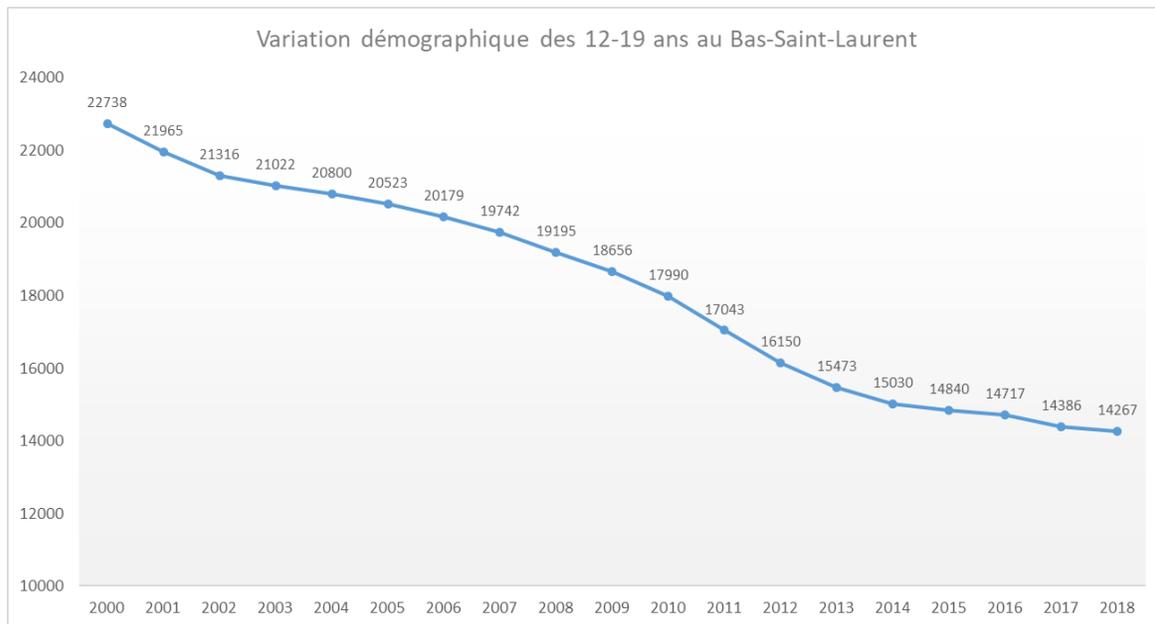
Perspectives de développement pour l'UQAR

Les actions de l'UQAR et le travail constant de sa communauté s'arriment à la vision d'une université accessible et recherchée pour sa contribution exceptionnelle au développement des personnes et des collectivités ainsi que pour son excellence en formation, en recherche et en création. Si les différentes réalisations et reconnaissances détaillées dans le bilan que nous venons de présenter illustrent de manière éloquent le dynamisme de l'UQAR, il faut souligner que ces réalisations se sont faites dans un contexte particulier, souvent difficile. Il importe de comprendre ce contexte pour comprendre ensuite la vision du développement de l'UQAR.

Il faut avant toute chose souligner la situation démographique très préoccupante dans l'Est-du-Québec, où se retrouvent trois des quatre territoires de desserte de l'UQAR. L'Institut de la statistique du Québec relève en effet que la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent ont connu depuis 2006 une décroissance démographique importante, d'une ampleur inédite au Québec (*Panorama des régions du Québec, édition 2019*). L'Institut projette même une baisse moyenne de la population d'environ 10 % pour ces trois régions d'ici 2041, soit les pires projections pour l'ensemble des régions du Québec. À l'inverse, la région de la Capitale nationale devrait connaître une hausse de 12 %; les pourcentages environnent les 20 % dans la grande région de Montréal. La région de Chaudière-Appalaches, également desservie par l'UQAR, devrait connaître une croissance modeste de 5 %.

Les régions de l'Est-du-Québec sont, en outre, des régions qui accueillent une faible proportion des nouveaux arrivants, qui voient plusieurs jeunes migrer vers les grands centres, et dont la population est beaucoup plus vieillissante que dans l'ensemble du Québec (id.). Cette situation a comme conséquence directe qu'il y a actuellement, et pour plusieurs années encore, beaucoup moins de jeunes en âge de fréquenter l'UQAR que par les années passées.

L'UQAR fait ici face à un problème structurel : la majorité des régions desservies par l'UQAR connaissent non seulement une décroissance démographique générale, mais elles connaissent de manière plus marquée encore une baisse démographique importante chez les jeunes. La population des jeunes âgés de 12 à 19 ans, soit en gros les jeunes qui se trouvent au secondaire et au cégep, vient de connaître en moins de 20 ans une baisse démographique de 37 % dans le Bas-Saint-Laurent (voir le graphique ci-après), de 32 % sur la Côte-Nord, de 23 % en Chaudière-Appalaches et de 43 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



Source : Institut de la statistique du Québec. Traitement : Joël Germain et Allain Couillard, Direction de la recherche institutionnelle de l'UQ, sept. 2019.

En analysant plus finement les inscriptions en 5^e secondaire uniquement, le constat demeure tout aussi préoccupant dans les régions constituant le bassin de recrutement québécois de l'UQAR : depuis 2013-2014, on observe des baisses de 22,2% au Bas-Saint-Laurent, de 22,4% en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et de 14,4% en Chaudière-Appalaches. La situation démographique qui prévaut dans nos régions ne ressemble en rien à ce que connaissent les régions de la grande région de Montréal, où la population des jeunes soit diminuée légèrement, soit augmentée.¹ Au bout du compte, il en découle une forte baisse de l'effectif étudiant qui pèse et continuera de peser très lourd sur les finances – et donc sur les capacités – de l'UQAR.

Les régions éloignées présentent parallèlement les plus faibles taux de diplomation universitaire de la province. Pourtant, on le sait, la scolarisation est directement liée à la hausse du niveau de vie, à la capacité d'innovation, au développement économique, mais aussi à de meilleures conditions de santé et une meilleure santé démocratique.

Lorsque couplées à l'actuelle pénurie de main-d'œuvre, la décroissance démographique et la faible scolarisation débouchent sur un autre problème : les jeunes, en particulier dans les régions, sont très sollicités par les entreprises, avant même leur entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces jeunes entrés très tôt sur le marché du travail s'adaptent plus difficilement aux changements du monde du travail, notamment technologiques, en plus d'être très dépendants de l'entreprise (ou du type d'entreprise) à les avoir initialement embauchés. La progression vers de

¹ Pour plus de détails sur ces données : https://public.tableau.com/views/dmographieISO/Var-DmographieQc?:embed=y&:display_count=yes&publish=yes

meilleurs emplois est d'autant plus difficile. Qui plus est, il est connu que les étudiants qui quittent la région pour étudier dans les grands centres ont une probabilité beaucoup plus faible de revenir dans leur région natale par la suite.

Le nouveau *Plan d'orientation stratégique (POS) 2019-2024* de l'UQAR est une réponse directe à ces différentes problématiques qui affectent le Québec et l'Est-du-Québec en particulier. Suite à plusieurs consultations, le POS trouve ses fondements dans les enjeux auxquels font face le milieu et les collectivités, répondant directement à la mission d'une université établie en région. À travers ce POS, le développement de l'UQAR pour les prochaines années suivra quatre grandes orientations.

Orientation 1 – Enrichir la formation

3 objectifs pour enrichir la formation

1) consolider et diversifier l'offre de formation

2) diversifier les modes de prestation et de diffusion des formations

3) poursuivre et intensifier les partenariats de formation aux plans régional, national et international

Fidèle à sa tradition, l'UQAR mise sur la pertinence régionale de ses formations, en demeurant à l'écoute et en anticipant les attentes des institutions et des organisations régionales, en diversifiant les modalités d'enseignement et en ajustant l'offre aux réalités particulières des populations desservies par l'UQAR, et plus largement aux réalités que connaît le Québec contemporain.

La consolidation et la diversification de l'offre de formation

L'Université travaille en continu afin de toujours assurer la qualité de la formation, de veiller à l'amélioration constante des contenus, et d'actualiser l'offre de formation. Il s'agit parallèlement de diversifier l'offre de formation de l'UQAR, une diversification réfléchie et planifiée en étant à l'écoute du milieu.

L'UQAR vient par exemple tout juste de mettre sur pied un baccalauréat en génie civil qui comprend une **concentration en génie côtier**. Le déploiement de cette concentration unique au Québec saura répondre pertinemment aux défis croissants et urgents que posent l'érosion côtière et l'état problématique de certaines infrastructures côtières du Saint-Laurent. Cette nouvelle formation permet d'ailleurs le maillage de deux expertises phares de l'UQAR : d'un côté, la conception d'ouvrages d'ingénierie et, de l'autre, les recherches sur les risques naturels et anthropiques en milieux côtier et maritime.

L'UQAR mise également sur de nouveaux programmes de deuxième et troisième cycles qui offrent aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de poursuivre, en région, leurs études jusqu'au plus haut niveau de formation. Un tel souhait s'est manifesté tout récemment par la **création d'un programme de maîtrise pour la formation d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en santé mentale**, d'une maîtrise en informatique et d'un doctorat en ingénierie. De même, l'UQAR

travaille actuellement au déploiement d'une **formation d'infirmières praticiennes spécialisées de première ligne adaptée aux spécificités de la pratique en région**.

La diversification des modes de prestation et de diffusion

La diversification des modes de prestation et de diffusion des formations répond à l'engagement prioritaire de l'UQAR envers l'accessibilité aux études dans les régions desservies par l'Université. Cette diversification assure également aux étudiantes et étudiants une bien meilleure conciliation travail-famille-études. Il s'agira pour l'UQAR **d'augmenter la flexibilité de l'offre de formation** en multipliant les plateformes d'apprentissage et en diversifiant les modes de prestation et de diffusion des formations. Cette augmentation de la flexibilité se fera par exemple à travers l'élaboration et le déploiement de formations à distance, des formations qui favorisent grandement

l'accessibilité aux programmes pour une clientèle dispersée sur un immense territoire. L'UQAR veille à ce que le développement de la formation à distance se fasse dans un souci de ne pas déstructurer le cœur de ce qu'est l'Université, c'est-à-dire un lieu de rencontres, d'échanges, de foisonnement d'idées, dans le respect du principe de proximité qui caractérise l'UQAR. En parallèle, afin justement de perfectionner les modalités particulières de la formation à distance, mais aussi de l'ensemble de la formation, l'UQAR s'assurera d'accroître le soutien au corps enseignant en matière de pédagogie universitaire et de technopédagogie.

L'UQAR doit également tenir compte des besoins relatifs à la **formation continue de personnes tout au long de leur vie, incluant les employés en exercice**. Les attentes de ces personnes, par définition très actives et toujours à la recherche de perfectionnement, commandent un aménagement de l'offre de formation aussi bien quant à son contenu qu'aux modalités de dispensation. La croissance constante de l'offre de formation coordonnée par le Service de la formation continue de l'UQAR, tant l'offre non créditée que l'offre créditée déployée sur le territoire, contribue de manière plus que significative à répondre à ces besoins.

C'est dans un esprit de flexibilité et d'arrimage au territoire que l'UQAR s'est intensément impliquée comme partenaire dans le tout récent projet de **décentralisation, en Chaudière-Appalaches et au Bas-Saint-Laurent, du programme de doctorat en médecine de l'Université Laval**. Ce projet, qui implique tout autant les deux universités que les CISSS de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, favorisera dès l'automne 2022 l'encadrement et l'intégration des étudiantes et des étudiants en médecine dans les régions. L'initiative permettra également aux futurs médecins de prendre part à une vie universitaire stimulante et d'avoir accès aux services et à la vie étudiante de campus universitaires de proximité, en l'occurrence ceux de Lévis et de Rimouski. Ce projet démontre toute la pertinence d'une alliance entre des partenaires motivés, mais aussi la pertinence de formules d'enseignement flexibles qui savent s'adapter aux réalités et aux enjeux régionaux.

Les partenariats locaux de formation

Plusieurs initiatives de l'UQAR reposent sur des partenariats avec les autres institutions d'enseignement et les acteurs socioéconomiques des régions desservies par l'Université. Soulignons par exemple qu'afin d'aider les individus et les entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup à mieux s'orienter à travers l'éventail de formations en continu disponibles, l'UQAR, le Cégep de Rivière-du-Loup et la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup viennent de mettre sur pied le **projet interordres VOLCAN**. Ce projet, qui se déploiera pleinement à partir de la fin de 2019, entend développer une porte d'entrée unique qui facilitera l'accès à une multitude de programmes de formation et de perfectionnement offerts aux niveaux professionnel, collégial et universitaire. VOLCAN participera au développement d'une solide culture de la formation en entreprise tout en étant à l'avant-garde des tendances et des changements en matière de développement des compétences de la main-d'œuvre au Québec. VOLCAN est le parfait exemple du genre d'initiative que l'UQAR souhaite multiplier dans les prochaines années.

L'UQAR pourra compter sur le développement très récent de trois pôles régionaux en enseignement supérieur, financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'UQAR et les Cégeps de La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et de la Gaspésie et des Îles viennent en effet de mettre sur pied le **Pôle régional de l'Est-du-Québec en enseignement**

supérieur. Le projet a pour objectif de mutualiser les ressources et de renforcer le rôle de l'enseignement supérieur comme levier du développement économique et social de l'Est-du-Québec. Les collaborations se multiplient déjà entre les acteurs impliqués. Le Pôle mettra en œuvre une démarche concertée visant la promotion des études supérieures dans l'Est-du-Québec auprès des étudiantes et des étudiants internationaux. D'autres initiatives visent à favoriser la continuité des parcours d'études, dont des ententes DEC-BAC inédites.

Le **Pôle régional de l'enseignement supérieur de Chaudière-Appalaches**, qui réunit l'UQAR, le Cégep de Lévis-Lauzon, le Cégep de Thetford et le Cégep de Beauce-Appalaches, poursuit des objectifs similaires au premier pôle, mais vise plus particulièrement à intensifier les efforts en vue du rehaussement et du développement des compétences avancées. Les travaux de ce nouveau pôle doivent en effet tenir compte d'un contexte régional particulier, celui d'un plein emploi et d'une économie florissante, où les entreprises courtisent très tôt la population active et l'intègrent au marché du travail avant le seuil des études supérieures.

Le **Pôle régional en enseignement supérieur – Côte-Nord**, créé à l'automne 2019, constitue une alliance stratégique visant à relever le défi de l'accessibilité aux études supérieures sur un immense territoire aux défis nombreux. L'UQAR, avec le Cégep de Baie-Comeau, le Cégep de Sept-Îles et l'UQAC proposeront des mesures par lesquelles les acteurs de l'enseignement supérieur contribueront à la vitalité sociale et économique des communautés de la Côte-Nord. Trois objectifs seront priorisés : accroître l'attractivité de certains programmes de formation offerts en région nord-côtière; contribuer à la qualification professionnelle, en particulier en éducation, en santé et en génie; améliorer l'accès aux études supérieures et la qualification professionnelle chez les membres des Premières Nations.

Les partenariats nationaux et internationaux de formation

À l'échelle québécoise, l'UQAR entend susciter la réalisation de projets de programmes conjoints. Il s'agit, à l'instar par exemple de la création toute récente à l'UQAR d'un programme de baccalauréat en kinésiologie, programme offert en extension de l'Université du Québec à Chicoutimi, de miser sur les forces existantes, nombreuses, du réseau de l'Université du Québec.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que plusieurs constituantes de l'UQ ont collaboré pour présenter six demandes de soutien financier pour le **développement de projets inédits en sciences de l'éducation** dans le cadre du volet 2 de la règle budgétaire Mandats stratégiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les six projets ont été acceptés et financés par le Ministère. Le projet porté par l'UQAR, qui implique six autres constituantes de l'UQ, vise, en adéquation avec le nouveau programme de formation de cycle d'éducation préscolaire (comprenant la création des maternelles 4 ans), à bonifier et élargir l'offre de formation initiale en éducation préscolaire, à développer l'offre de formation continue pour les éducatrices déjà en emploi, et à développer des arrimages DEC-BAC pour la formation préscolaire et primaire. Le projet permettra tout autant d'élaborer une vision partagée afin d'assurer une cohérence dans la formation à l'éducation préscolaire dans le réseau UQ.

Les efforts pour le déploiement de partenariats de formation seront également intensifiés à l'international : dans un monde où les possibilités d'échanges sont sans cesse multipliées, nos formations doivent s'arrimer le mieux possible aux réalités et aux exigences nationales et internationales. Dans cette optique, l'UQAR entend redoubler d'efforts afin de conclure davantage

de partenariats stratégiques avec des établissements internationaux ciblés en fonction de leur calibre en formation et en recherche, permettant alors de stimuler la mobilité étudiante internationale par l'offre d'opportunités d'expériences outre-frontière, d'ajouter un caractère international à certains des programmes de formation de l'Université et ainsi d'en rehausser la qualité, la diversité, la portée et la renommée, mais aussi de stimuler la participation de ses chercheuses et de ses chercheurs dans des initiatives de recherche d'envergure internationale. En appui à sa volonté d'internationalisation, l'UQAR est sur le point d'adopter une **politique dédiée à l'international**. De même, un **plan d'action consacré spécifiquement à l'international** sera développé et mis en branle dans les prochains mois, plan dont le déploiement sera assuré grâce à la création à l'été 2019 d'un poste de cadre entièrement dédié à l'internationalisation des activités de l'UQAR.

Orientation 2 – Poursuivre l'excellence en recherche et en création

3 objectifs pour poursuivre l'excellence en recherche et en création

1) Améliorer les conditions de recherche et de création

2) Intensifier les collaborations et les partenariats en recherche aux échelles régionale, nationale et internationale

3) Renforcer la promotion de la recherche et de la création

L'UQAR a acquis au cours des dernières années une place enviable en matière de recherche, illustrée notamment dans le classement national de la firme Research InfoSource Inc. présenté plus tôt. Afin de poursuivre sur cette lancée d'excellence en recherche et en création, et pour tirer son épingle du jeu dans le monde hautement compétitif de la recherche, l'UQAR poursuit son positionnement stratégique autour de ses trois axes d'excellence, que sont les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité, mais aussi autour d'autres domaines d'expertise de l'UQAR, et notamment en sciences de la santé, en génie, en histoire littéraire, en éducation, pour ne nommer que ceux-là.

Améliorer les conditions de recherche et de création

L'UQAR veut enrichir le soutien offert à ses chercheuses et ses chercheurs afin, notamment, de leur **favoriser l'accès à des subventions de recherche et à des infrastructures de recherche et informatiques pertinentes**. Il s'agira par exemple pour l'Université de mieux concentrer, et si possible augmenter les ressources internes afin de supporter au mieux la préparation des demandes de subventions, en particulier dans les secteurs de la santé et des sciences humaines et sociales où les besoins sont plus grands. Il s'agira également de supporter davantage la relève en recherche, en accroissant le soutien offert aux étudiants et aux étudiants en matière de bourses de recherche.

La volonté de l'UQAR de développer le secteur de la recherche en santé se traduira prochainement par la création de nouvelles structures et de nouveaux financements en recherche. Cette volonté vient concrètement de se réaliser par la création d'une **toute nouvelle chaire en santé rurale**, en partenariat avec les CISSS de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

Notons également que les chercheuses et chercheurs de l'UQAR pourront profiter des toutes **nouvelles installations du nouveau complexe sportif Desjardins de la Ville de Rimouski**, une infrastructure d'ailleurs développée en étroite collaboration avec l'UQAR. Ce complexe, construit sur un terrain cédé par l'UQAR et situé à deux pas de l'Université, lui a également permis de développer son tout nouveau programme de formation en kinésiologie, un programme qui répond à une demande pressante de la communauté. Rappelons finalement que la **décentralisation du programme de médecine de l'Université Laval** permettra sans nul doute de développer d'autres initiatives fructueuses en recherche dans le secteur de la santé.

Intensifier les collaborations et les partenariats en recherche

L'UQAR entretient des liens avec de nombreux Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Des **ententes ont été établies avec la majorité des CCTT présents sur le territoire** desservi par l'UQAR (Merinov, Innovation Maritime, Serex, Solution Novika, CDRIN, Nergica, CIRADD). Devant le succès d'initiatives réalisées avec ces centres, l'UQAR désire multiplier les projets conjoints et développer des collaborations nouvelles avec d'autres CCTT, en particulier en Chaudière-Appalaches et sur la Côte-Nord.

L'UQAR veut également **raffermir les liens avec les organismes locaux de développement économique** situés dans les régions où elle est présente afin de mieux faire connaître auprès des entreprises les possibilités des nombreuses expertises et des équipements de pointe présents à l'UQAR. L'Université collabore déjà étroitement avec Innov&Export PME pour soutenir le développement de la région du Bas-Saint-Laurent et augmenter le niveau technologique de ses petites et moyennes entreprises. **Entrepreneuriat UQAR** est un autre élément clé pour le développement de ces liens, contribuant à développer la culture entrepreneuriale chez les étudiantes et étudiants de l'UQAR. Le Réseau Québec maritime, dont l'UQAR est l'établissement gestionnaire, sera de son côté un partenaire majeur de la **prochaine édition du concours Savoir Affaires, qui se déroulera sous le thème du maritime**. Le concours, organisé par l'UQAR et le réseau de l'Université du Québec, prend la forme d'une immersion entrepreneuriale de quatre jours. Il réunira pour cette prochaine édition, en 2020, 48 universitaires de la France et du Québec qui devront développer des concepts d'entreprises innovants. L'activité est reconnue comme une occasion unique, pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi pour le corps enseignant et les acteurs de la recherche universitaire, d'établir des liens solides avec le milieu des affaires.

L'UQAR entend également jouer un **rôle actif dans le développement à venir de zones d'innovation** sur le territoire qu'elle dessert. Au sein de ces espaces, qui sauront unir les acteurs clés de la recherche, de l'enseignement et du monde des affaires, l'UQAR souhaite mettre à profit ses nombreuses ressources : en plus d'équipements à la fine pointe, l'UQAR constitue un bassin incontournable d'expertises en recherche, en transfert de connaissance et en valorisation. Tout particulièrement dans le domaine maritime et en génie, l'UQAR apparaît ainsi comme un joueur incontournable dans le développement de ces zones d'innovation. De fait, l'UQAR souhaite soutenir activement toutes les initiatives issues des régions qu'elle dessert quant à la création attendue des zones d'innovation.

Du côté des sciences de la santé, l'expertise accumulée par nos professeures et professeurs, les travaux de nos groupes de recherche de même que le positionnement enviable de notre établissement auprès des différents partenaires régionaux du réseau de la santé, notamment les deux CISSS du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches, ont tous motivé l'UQAR à développer dans un avenir rapproché de **nouvelles initiatives en recherche en santé spécifiquement tournées vers les besoins locaux**. En fait, l'UQAR entend poursuivre son développement en recherche comme force émergente sur la problématique particulière – et, disons-le - négligée – de la santé en région. L'expertise de l'Université en la matière est déjà démontrée à différentes échelles, par exemple par les travaux du **Collectif de recherche sur la santé en région (CoRSeR)** de l'UQAR, par les activités du **Consortium interrégional de savoirs en santé et services sociaux (Consortium InterS4)** consacré au transfert de connaissances centré sur les services de proximité en région, ou encore par l'engagement de nombreux membres de l'UQAR dans la création du récent **Réseau intersectoriel de recherche en santé de l'Université du Québec (RISUQ)**. Ces différentes organisations misent déjà sur les partenariats et les collaborations avec les acteurs de la santé à toutes les échelles : locale, régionale et nationale.

Miser sur le renforcement de la promotion de la recherche et de la création

L'UQAR souhaite élaborer et mettre en œuvre une stratégie plus mordante de promotion des expertises de son corps professoral et des travaux menés à l'UQAR, un objectif qui passera d'abord par la **mise à jour et la mise en œuvre du plan de promotion de la recherche et de la création**, un plan qui établira différentes stratégies de communication et activités scientifiques permettant de mieux mettre en valeur les travaux menés à l'UQAR auprès du grand public, mais aussi de publics plus spécifiques, par exemple les écoles des communautés environnantes, des communautés côtières particulières ou les entreprises d'un secteur en particulier. Cette initiative aura aussi comme objectif de faciliter le **transfert de connaissances avec les milieux et le développement de partenariats**.

L'UQAR souhaite également favoriser le **regroupement des chercheuses et des chercheurs de l'UQAR au sein d'entités collectives autour d'un secteur ou d'un thème donné** (tel le Centre d'expertises universitaire voué au développement des organisations, le CEUDO), ceci afin de mieux faire valoir les expertises de l'UQAR auprès des médias d'information, mais aussi des partenaires potentiels et des bailleurs de fonds. Il s'agira également de multiplier les participations de l'UQAR à des activités externes existantes (les Journées de la recherche des FRQ par exemple), et de miser sur la participation des étudiantes et des étudiants de l'UQAR pour la vulgarisation des travaux et les transferts des résultats de recherche, ce qui, du même coup, leur procurera une expérience distinctive dans leur parcours.

Orientations 3 et 4 – Améliorer l'expérience étudiante et rehausser la qualité du milieu de vie et de travail

6 objectifs pour améliorer l'expérience étudiante et la qualité du milieu

- Améliorer les processus et les stratégies d'intéressement menant les étudiantes et les étudiants à s'inscrire à l'Université
- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement vers la réussite
- Multiplier et diversifier les occasions d'apprentissage
- Offrir un milieu encore plus sain
- Soutenir davantage l'accueil et l'intégration
- Favoriser le développement des compétences du personnel

Puisque le Québec a besoin de tous ses talents, et dans la volonté de rehausser la part de la population possédant un diplôme universitaire, l'UQAR souhaite **améliorer la persévérance dans les études** par un meilleur accompagnement vers la réussite, par exemple en faisant connaître davantage aux étudiantes et étudiants les services d'aide à la réussite offerts à l'Université. Les **groupes d'étudiants faisant face à des défis particuliers seront ciblés** : les personnes en situation de handicap, celles qui doivent concilier les études avec la famille et/ou le travail, les personnes qui habitent en région éloignée, également les étudiants de première génération. Ces différents groupes aux besoins particuliers composent une large proportion du corps étudiant de l'UQAR. La détermination des actions à entreprendre s'appuiera prioritairement sur l'expertise acquise par le Service d'aide aux étudiants de l'Université. De nouvelles mesures de soutien aux étudiants commanderont cependant beaucoup de ressources financières, qu'il reste à trouver.

De plus, alors que l'UQAR souhaite internationaliser davantage ses actions, la capacité de l'établissement à **faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants étrangers**, et donc leur réussite, deviendra une priorité. Il s'agira aussi pour l'UQAR de travailler avec ses nombreux partenaires régionaux afin de favoriser une intégration réussie de ces étudiantes et étudiants étrangers **sur le marché du travail**, contribuant ainsi à résoudre de manière durable la pénurie de main-d'œuvre.

Afin de faciliter le recrutement, mais aussi l'intégration dans la communauté de l'UQAR des nouveaux étudiants et étudiantes, un **plan de communication sera mis en œuvre afin de cibler les personnes dont le cheminement dans les études est atypique**, par exemple les personnes actuellement en exercice ou celles désirant faire un retour aux études, et ce en s'adaptant à la réalité des différentes régions que nous desservons. En parallèle, l'UQAR se dotera dans les prochaines années de processus, outils, plateformes et autres **infrastructures technologiques conviviales et efficaces** qui vont faciliter la venue et le cheminement des étudiantes et étudiants. Pareillement, l'UQAR mettra sur un meilleur accès aux ressources et aux services de la formation à distance.

L'UQAR favorise depuis longtemps une formation axée sur la pratique. Plus que jamais, l'Université souhaite **favoriser le déploiement d'activités intra ou parascolaires qui permettent d'acquérir des expériences complémentaires et**

d'accroître l'intégration de l'apprentissage expérientiel, notamment à travers les stages.

L'UQAR entend également poursuivre ses efforts afin d'améliorer le milieu de vie et les services à sa communauté. Du côté du personnel, plusieurs mesures viseront à améliorer la collaboration entre les services, à **assurer un meilleur soutien aux employés**, à **améliorer la santé et la sécurité du travail**. Notamment, l'UQAR souhaite développer la participation aux activités sportives, en misant sur les infrastructures sportives nouvellement ou prochainement disponibles, dont le projet de construction du centre sportif à Lévis, dont la réalisation est rendue possible grâce à l'octroi en 2019 d'une aide financière de 4,3 M\$ du Gouvernement du Québec.

Politique québécoise de financement des universités

L'essentiel des actions présentées ici, donc celles sur lesquelles se fondera le développement de l'UQAR pour les prochaines années, sont en lien étroit avec les quatre grandes orientations de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités :

- **L'accessibilité et la réussite**
- **Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde**
- **La recherche et la création**
- **La performance des universités et l'efficience du système**

Synthèse

Depuis la création de l'UQAR en 1969, sa communauté universitaire s'investit avec passion et conviction dans la réalisation de ses missions de formation, de recherche et de service aux collectivités. L'UQAR est ainsi plus que jamais impliquée dans l'accessibilité à l'enseignement supérieur et dans la formation sur le territoire qu'elle dessert. En recherche, l'UQAR met de l'avant des initiatives en forte résonance avec les spécificités et les enjeux des régions où elle est présente : réduire la vulnérabilité aux risques côtiers et à l'érosion des berges, développement de la santé en région éloignée, valorisation des bioressources et des produits de la pêche, occupation dynamique du territoire, développement de solutions de gestion innovantes pour les entrepreneurs régionaux, mise en valeur du patrimoine régional, etc.

Les défis du Québec et de son système universitaire

Afin de faire face aux défis nouveaux de la main-d'œuvre et aux bouleversements technologiques et sociétaux, afin également de s'attaquer au trop faible pourcentage de la population québécoise possédant un diplôme universitaire, et devant un développement économique toujours en retard vis-à-vis la moyenne canadienne et les autres pays de l'OCDE, il faut plus que jamais que le Québec investisse dans la formation, la recherche et l'innovation. Il faut également que le Québec profite de ces changements pour mettre le tournant numérique à son avantage. À cet égard, il faudra mettre les bouchées doubles en région, là où la pénurie de main-d'œuvre frappe de plein fouet et où la population, en déclin, est moins diplômée qu'ailleurs, une réalité amplifiée par l'exode des jeunes vers les grands centres et le peu de nouveaux arrivants qui viennent s'y établir. Il faut tenir compte parallèlement de nouvelles réalités incontournables, dont une conciliation études-travail-famille qui se décline sous des formes de plus en plus nombreuses.

Il est démontré que les investissements en éducation et en enseignement supérieur sont directement liés à la création de richesses. Pourtant, la subvention de fonctionnement (par EETP) des universités québécoises plafonne depuis 20 ans, alors même que les dépenses augmentent pour ces établissements. En plus, l'écart entre le financement des universités québécoises vis-à-vis des universités du reste du Canada s'est creusé dans les dernières années (la subvention provinciale et les droits de scolarité annuels par EETP est de 21% plus élevée dans le reste du Canada qu'au Québec, alors qu'elle l'était de 13% en 2008).

Il va de soi qu'investir dans les universités, c'est faire un investissement hautement stratégique pour le développement social et économique du Québec et de ses régions. À l'instar des pays de l'OCDE les plus performants, il apparaît essentiel que le Gouvernement du Québec place les établissements universitaires au cœur de sa stratégie de développement pour le Québec. Par et à travers ce réinvestissement, il importe de fournir de plus grands moyens aux universités et de leur donner la flexibilité nécessaire pour mener à bien les actions qu'elles entendent déployer pour appuyer le Québec de demain. Il faut par exemple mieux soutenir la réussite étudiante, notamment par l'embauche de davantage de professeures et de professeurs et par un soutien actif aux étudiantes et étudiants qui ont des besoins particuliers. Il faut accélérer l'enrichissement et l'actualisation des programmes de formation et, grâce à une flexibilité accrue des modes d'enseignement, favoriser leur adaptation aux exigences actuelles et futures du marché du travail, mais aussi à l'enjeu de la conciliation études-famille. En parallèle, un travail doit être fait pour enrichir les environnements d'apprentissage en misant sur la technopédagogie, la pédagogie

active, les possibilités du numérique et de la connectivité. Il importe également de stimuler le développement de la recherche et du transfert de connaissances, notamment en les valorisant et en finançant les environnements de recherche, les liens avec les milieux de pratique et l'équipement de pointe.

Les défis spécifiques de l'UQAR

Fleuron de la Révolution tranquille, l'Université du Québec fut créée avec la volonté d'établir un réseau d'établissements universitaires présents sur tout le territoire québécois, capables d'assurer la démocratisation de l'éducation, et plus largement dédiés au développement de la société québécoise.

La capacité de l'UQAR à remplir sa mission historique est cependant mise à mal depuis quelques années, malgré la mise en œuvre de la nouvelle politique de financement et l'ajout d'un financement spécifique pour les universités en région. Cette situation s'explique par une baisse significative de l'effectif étudiant (-12,3% en 5 ans), conséquence directe d'une décroissance démographique exceptionnelle dans l'Est-du-Québec, qui se traduit par un manque à gagner important pour l'Université de 2,5 M\$, qui pourrait atteindre plus de 4 M\$ à court terme, en considérant que l'effectif étudiant est financé selon une moyenne mobile sur 3 ans. S'ajoute à ce manque à gagner le déficit historique de ressources, qui s'illustre notamment par le très fort pourcentage de cours dispensés par des chargés de cours à l'UQAR (63 %).

L'UQAR se retrouve actuellement devant une situation qui dépasse de loin ce qui serait « quelques années un peu plus difficiles ». Plus gravement, l'actuel creux démographique, même passager, menace de déstructurer l'UQAR sur le long terme. Il y a nécessité d'établir un ajustement à la formule de financement des universités pour tenir compte d'un appui particulier dans un tel contexte.

La baisse de l'effectif étudiant, paradoxalement, met à mal la capacité de l'UQAR à développer les mécanismes capables de favoriser le développement des régions et l'accessibilité aux études pour leurs populations. Pourtant, à de nombreux égards, l'UQAR fait partie de la solution : le Plan d'orientation stratégique de l'UQAR, adopté récemment, contribue à apporter des réponses concrètes à des enjeux du milieu. Les initiatives présentées dans le Plan ne pourront toutefois être pleinement déployées sans augmenter la capacité d'agir de l'UQAR.

En somme, la situation financière actuelle nous empêche de nous tourner efficacement vers l'avenir et de travailler autant qu'il le faudrait au développement des programmes de formation et de recherche nécessaires au développement des régions que nous desservons. Les universités établies en région représentent un véhicule de choix pour supporter, plus encore accélérer le développement des régions du Québec : un investissement à la hauteur du rôle que joue l'UQAR pour son milieu serait conséquent avec la volonté de mettre le Québec, *tout* le Québec, sur la voie rapide du développement social et économique.



Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Université du Québec à Rimouski

Nota bene : Conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski* au cours de l'année 2018-2019.

TITRE : **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

CODE : **C3-D91**

APPROUVÉ PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉS. : CA-376-4606
24-11-1998

EN VIGUEUR : 24-11-1998

MODIFICATIONS : CA-638-7968
10-02-2015

Note : *Le texte que vous consultez est une codification administrative des politiques de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.*

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collèges d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concerné et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgarion des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;

- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3) mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.